



VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE

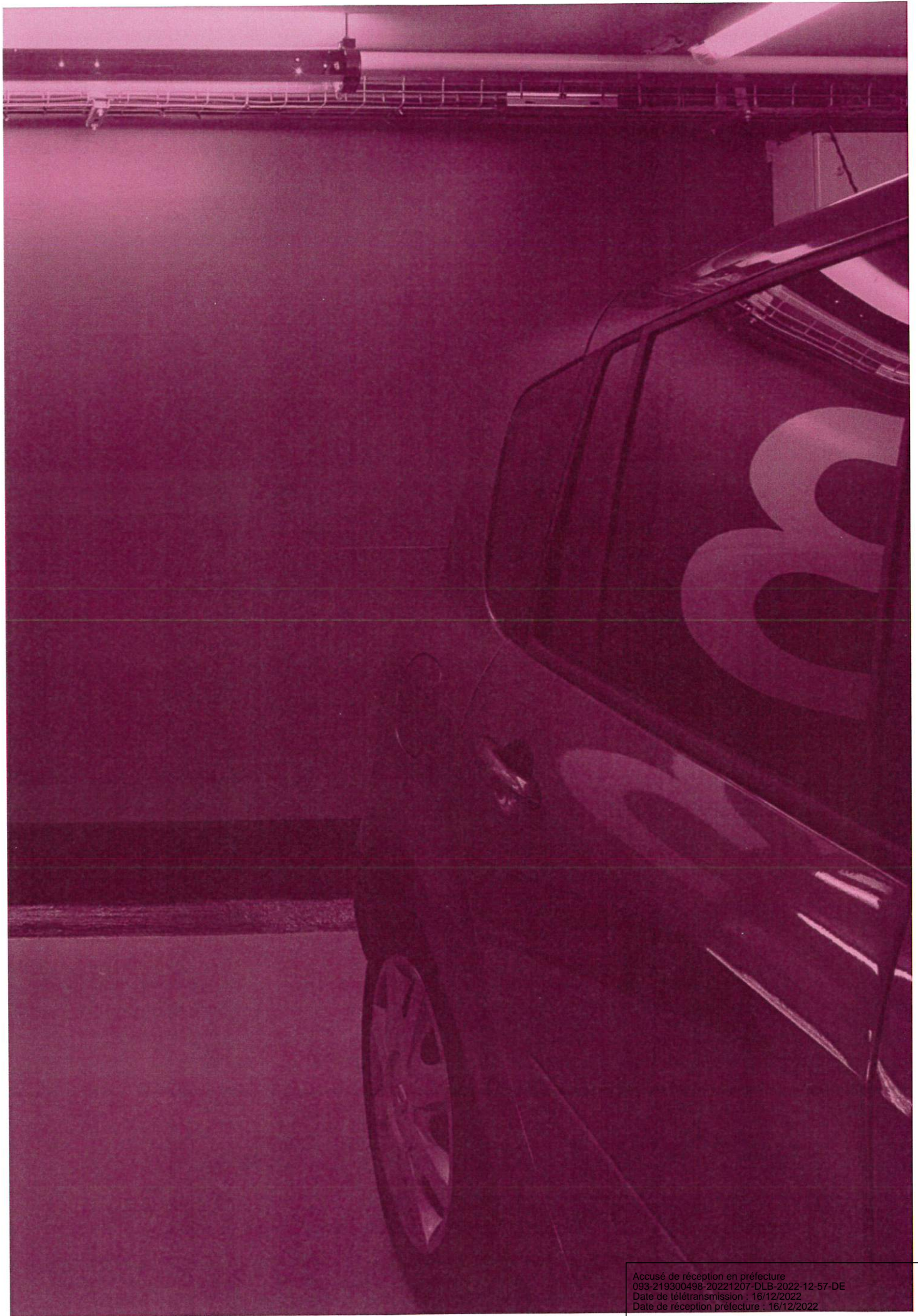
RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE
STATIONNEMENT

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 12 / 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	5
PRÉAMBULE	6
1. PRESENTATION GÉNÉRALE	8
1.1. PRÉSENTATION.....	9
1.2. ORGANISATION FRANCE.....	10
1.3. NOS METIERS.....	11
1.4. NOTRE HISTOIRE.....	12
1.5. NOTRE RAISON D'ETRE.....	14
1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE.....	16
2. CRISE SANITAIRE	22
2.1. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ.....	24
2.2. PLAN DE RELANCE.....	27
3. LE CONTRAT	30
3.1. FICHE D'IDENTITÉ.....	31
4. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION	33
4.1. PARKING BORDS DE MARNE.....	34
4.1. PARKING LAMARQUE.....	36
4.1. PLACE MONTGOMERY.....	37
4.2. FAITS MARQUANTS.....	38
5. MAINTENANCE ET TRAVAUX	40
5.1. PARC BORDS DE MARNE.....	41
5.1. PARC LAMARQUES.....	42
6. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION	43
6.1. L'ORGANISATION LOCALE.....	44
6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS.....	46

6.3.	SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE	47
6.4.	LA BOUTIQUE.....	48
6.5.	SERVICE RELATION CLIENTS	49
6.6.	CONTROLES QUALITÉ	52
6.7.	LES SERVICES	54
7.	ANALYSES.....	56
7.1.	PARC BORDS DE MARNE	57
7.2.	PARC LAMARQUES	62
8.	PERSPECTIVES 2022.....	67
9.	BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE	69
9.1.	PARC BORDS DE MARNE	70
9.2.	PARC LAMARQUES	72
10.	ANNEXES.....	74
10.1.	NOTE FINANCIERE	75
10.2.	ANNEXE PARC BORDS DE MARNE.....	86
10.3.	ANNEXES PARC LAMARQUES	96

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

PRÉAMBULE

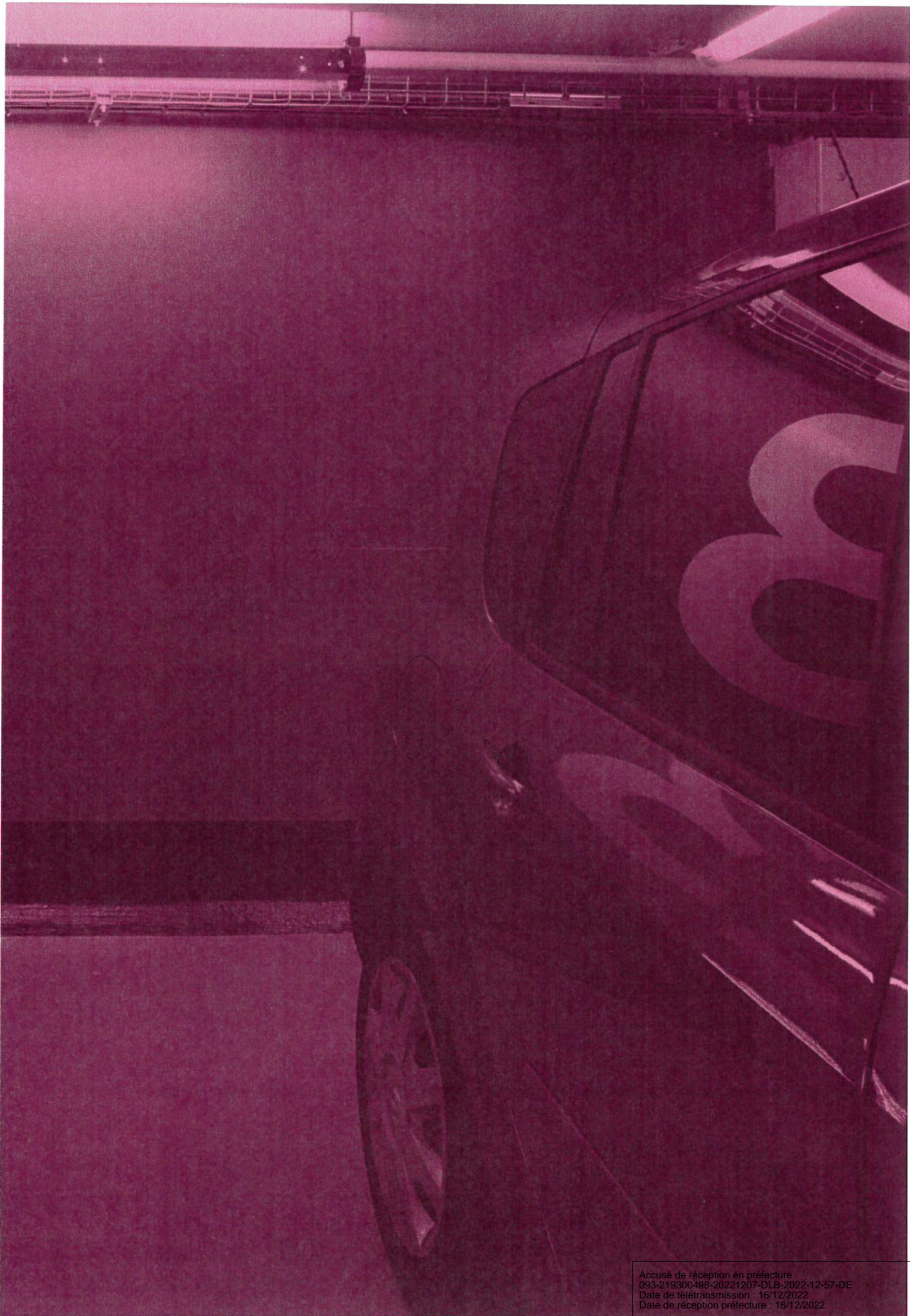
Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité, notamment autour des sites de Bord De Marne et Lamarques. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville de Neuilly Plaisance et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.

Ainsi en 2021 nous avons réalisé divers travaux d'amélioration notamment du parc Bords de Marne, comme la réfection de l'enrobé de l'aire d'entrée des véhicules. En 2022 nous allons poursuivre avec des travaux de rénovation peinture du niveau 1 et nous démarrerons également le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les deux parcs afin de pouvoir offrir à nos clients ce service adapté aux nouveaux véhicules plus respectueux de l'environnement.





Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

1.

PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

5 570
parkings dans
le monde

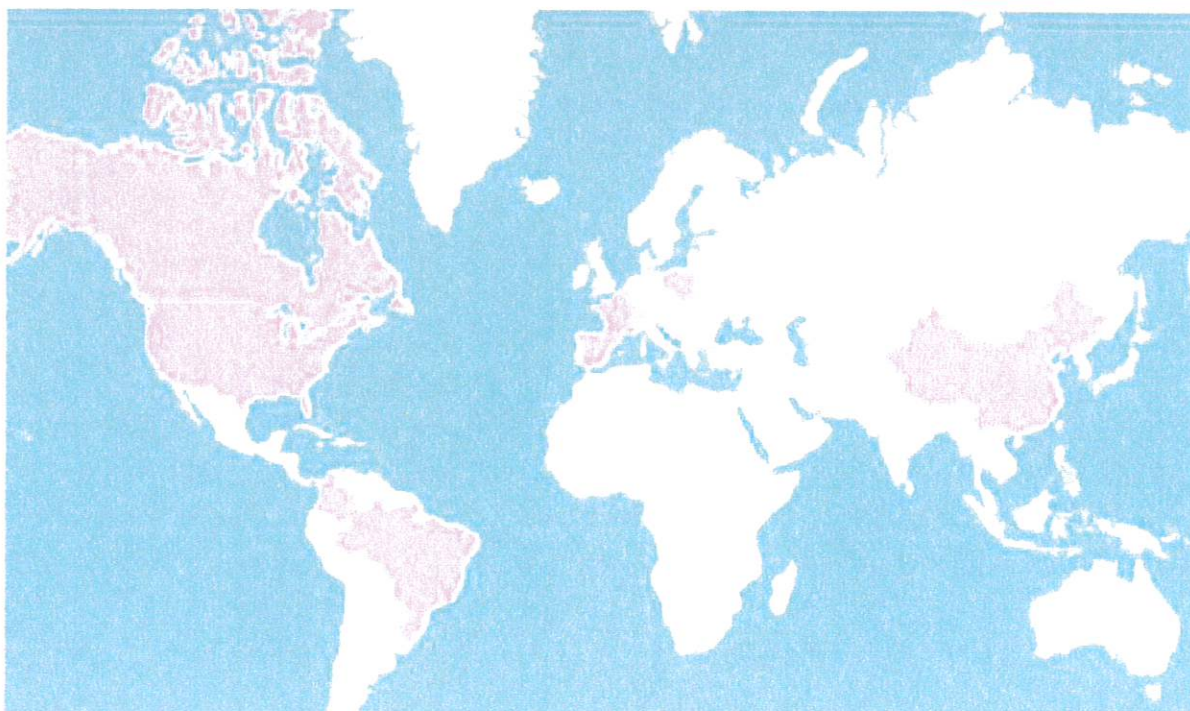
+750
villes

2,4M
de places de
stationnement gérées

2 100 km
de voirie urbaine
gérée

11
pays

14 500
collaborateurs



1.2. ORGANISATION FRANCE

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE

Président



Sébastien FRAISSE

Directeur Général France



Vincent Miller

Directeur Adjoint France



Alexandre FERRERO

Directeur Régional Nord Est

Alexandre FERRERO, Directeur régional de la région Nord Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Neuilly-Plaisance.

1.3. NOS METIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITES



Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de Maas (Mobility As A Service) dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie.



1.4. NOTRE HISTOIRE

1.4.1. 1960-2000 : ORGANISER LE STATIONNEMENT

Face à la nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM, inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et de Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, le système de péage s'automatise et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

1.4.2. 2001-2014 : OFFRIR PLUS QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêt de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001 GTM & Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

1.4.3. 2015-2019 : L'ÈRE DU DIGITAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2015, VINCI Park devient INDIGO et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec de nouvelles offres digitales et de mobilité douce.

L'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Pour répondre à ces nouvelles attentes, Indigo lance OPnGO, une application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète permettant de trouver et réserver la meilleure place au meilleur prix. Ce nouveau service fluidifie et facilite le parcours utilisateurs grâce à la reconnaissance de plaques d'immatriculation en ouvrage et le paiement du stationnement en voirie depuis l'application.

En 2017, pour répondre aux enjeux d'urbanisation croissante et de l'évolution des usages, INDIGO déploie en France INDIGO Weel, un service de vélos et de scooters électriques partagés. En parallèle, l'entreprise devient actionnaire majoritaire de Smovengo, un groupement d'acteurs de la mobilité qui gagne l'appel d'offre pour opérer les Vélib's parisiens. En 2018, Smovengo lance la nouvelle offre Vélib' 2 avec un périmètre d'exploitation élargi.

1.4.1. DEPUIS 2020 : ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN



Le 28 février 2020, INDIGO présente avec l'architecte Dominique Perrault devant plus de 80 journalistes, élus et urbanistes le Parking du Futur, une nouvelle vision des ouvrages et de leur intégration dans la ville de demain, fruit de plus d'un an de partenariat. Comment étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir ? Comment proposer plus de mobilité et de services aux usagers ? Comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ? Le parking du futur propose un véritable programme de solutions concrètes à

mettre en œuvre dans les ouvrages INDIGO.

Enfin, cette nouvelle ère s'ouvre sous le signe du développement durable. Véritable acteur à impact positif dans les villes et les territoires, INDIGO s'engage dans une stratégie Climat à horizon 2025.

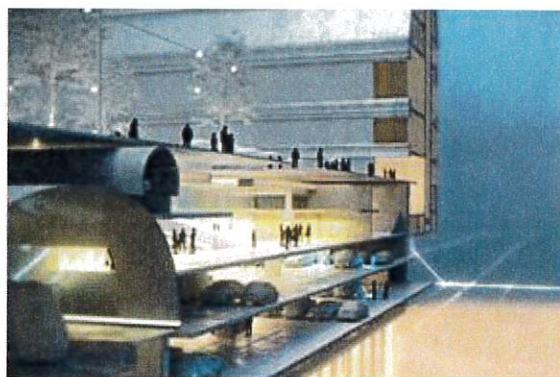
Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnectés avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

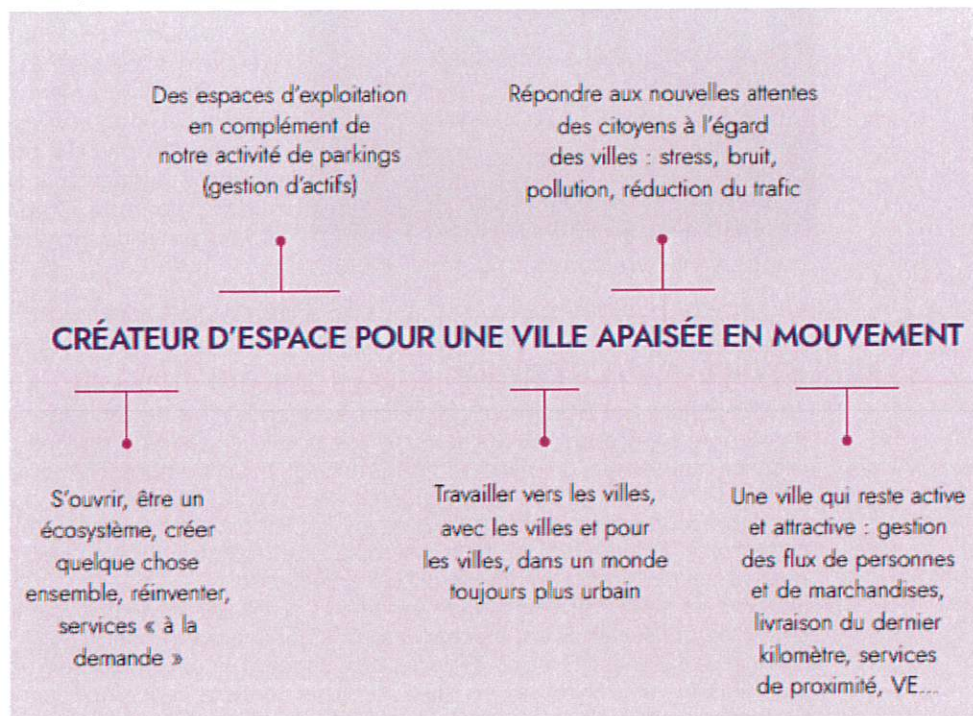
Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine. Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



1.5. NOTRE RAISON D'ETRE

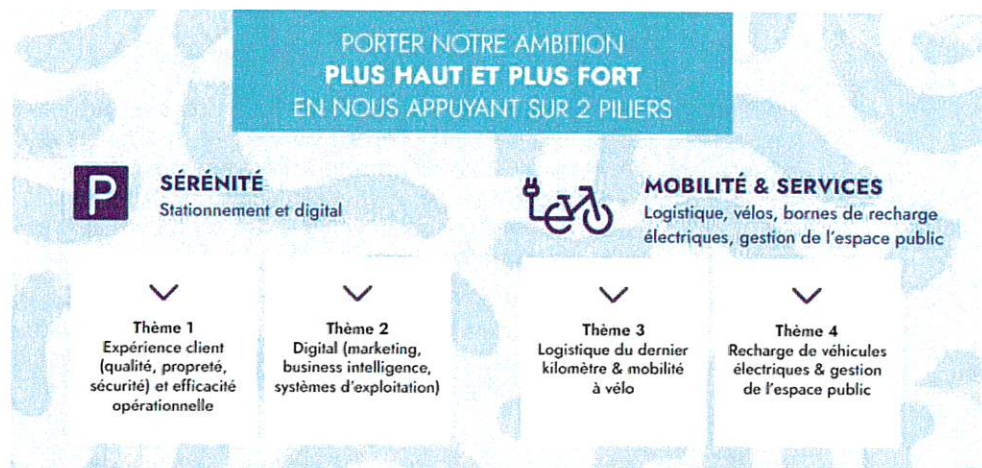
Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.



La ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et des lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville du quart d'heure.

Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.

Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.



Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution, du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accroissent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.

De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine.

Situés en cœur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre.

Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.

1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

INDIGO Group s'est vu attribuer en juillet 2021 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2020 était de 66/100.

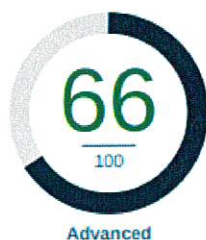
Indigo Group FR0012236669

ESG Profile — Last Update — Jul 2021

Sector : Business Support Services



ESG OVERALL SCORE



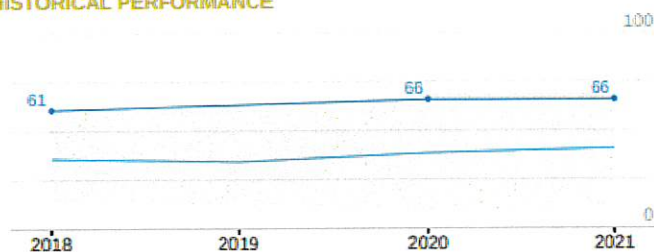
ESG PERFORMANCE (/100)



RELATIVE PERFORMANCE

Rank in Sector	3/103
Rank in Region	62/1627
Rank in Universe	66/4963
Company Reporting Rate	95%
Sector Average Reporting Rate	73%
High severity controversies	No

HISTORICAL PERFORMANCE



L'agence GRESB (agence de notation extra-financière dédiée aux gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructures).

Note de 78, en évolution de +11 points par rapport à la note de 67 de 2020.

Au niveau des entreprise évaluées, nous passons du 186^{ème} rang mondial sur 406 entreprises évaluées en 2020 au 260^{ème} rang sur 549 entreprises en 2021, soit une perte de 74 places pour +143 nouveaux entrants.

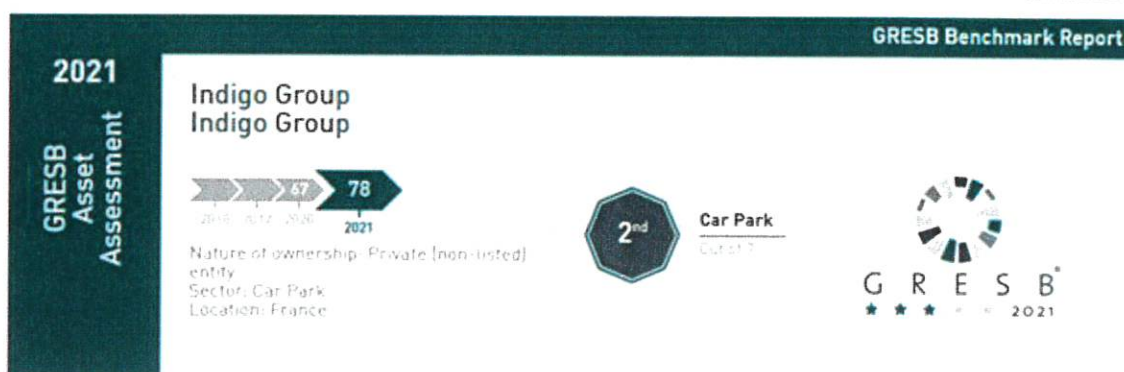
Pour le « Management score », qui englobe la gouvernance, la stratégie, le reporting et les politiques RSE, Indigo passe de la 107^{ème} place sur 417 entreprises en 2020 au 10^{ème} rang sur 556 entreprises, soit un gain de 97 places pour + 139 nouveaux évalués

Enfin, dans la catégorie des « Car Park », nous maintenons notre 2^{ème} place pour une entreprise supplémentaire évaluée (Interparking, dont c'était la première participation).

Les 6 autres sociétés de parking évaluées : Urbis Park Infrastructure, Empark (Espagne), Interparking (Belgique), et 3 sociétés américaines, Millennium Parking Garages, Parking Garages et Twin Parking Holdings.

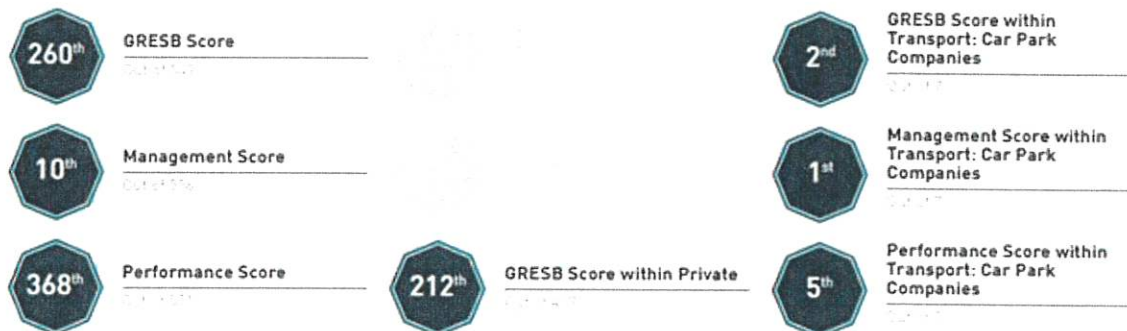
Indigo Group

Indigo Group



Rankings

[Guidance](#)



1.6.1. LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

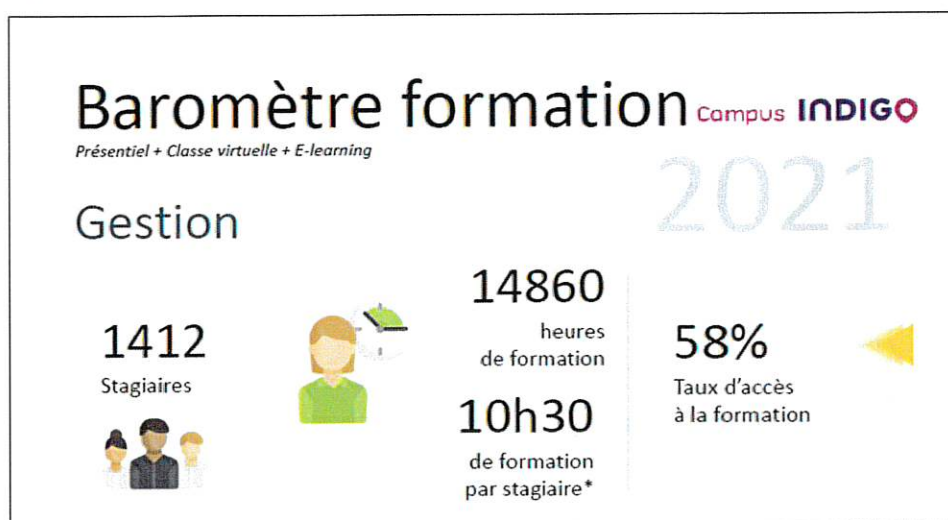
qui guident notre activité au quotidien

- » Respect
- » Responsabilité
- » Solidarité

1.6.1.1. CAMPUS INDIGO

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 15.000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2021.

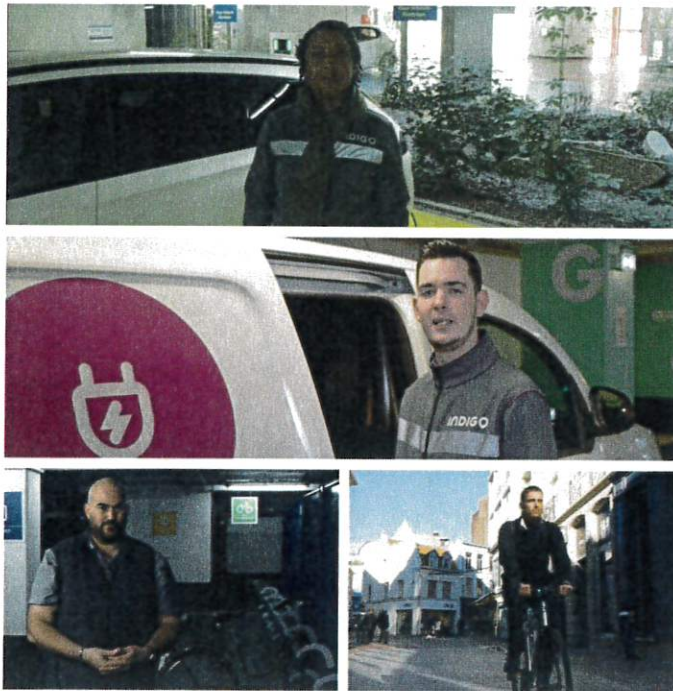
Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.



1.6.1.2. LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain.



Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

Une rubrique Trucs et Astuces, met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique Talents dans laquelle

nos collaborateurs peuvent mettre en avant un Talent, une Passion, des collaborateurs qui peuvent être des Aventuriers, des Humanitaires, des Sportifs, des Musiciens et qui veulent partager cela avec leurs collègues.

1.6.1.3. CAMPAGNES DEDIÉES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1.6.1.3.1. CAMPAGNE SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL

En 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation.

Un Pitch&Go (émission mensuelle interne) a été dédiée au sujet en septembre 2021, de même qu'une campagne d'affichage dans les locaux, l'envoi de documentations avec les bulletins de salaire en novembre 2021, et un article Inwego (intranet Indigo).



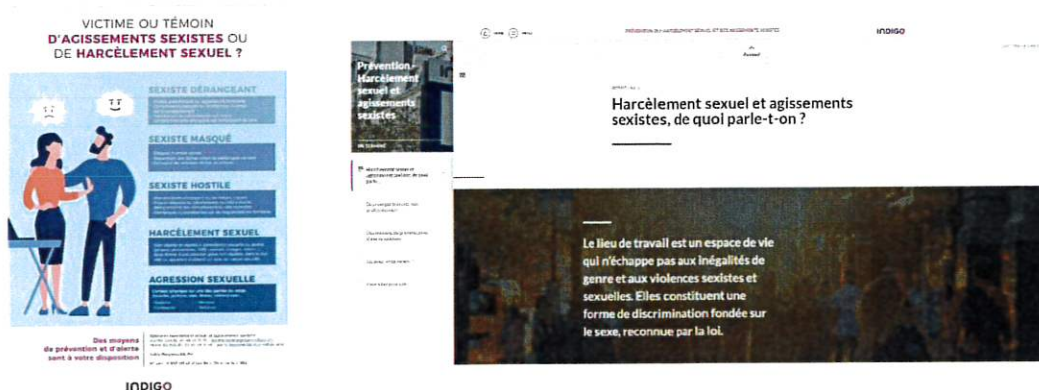
INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

1.6.1.3.2. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

En conformité de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, depuis janvier 2019, deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes ont été nommés. Dans un but de parité et pour faciliter la libération de la parole, le rôle de référent est représenté par une femme côté employeur et un homme côté CSE.

Des actions de communication et préventions ont été mises en place

- Communication interne sur l'existence des référents (Pitch&Go – Emission mensuelle interne INDIGO)
- Communication de prévention (affichage dans tous les locaux siège et exploitation)
- E-learning de prévention
- Process pour l'alerte, l'enquête et le suivi de faits de harcèlement et agressions sexuelles.



1.6.1.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Nos engagements RSE pour l'environnement s'illustrent de la manière suivante :



Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Les bornes de recharges pour véhicules électriques :

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés. Aujourd'hui en France, près de 1250 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.



L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

Afin de profiter pleinement de ces bornes de recharges, INDIGO a créé les abonnements **Park&Charge**, incluant le stationnement et la recharge du véhicule électrique. Ainsi, les usagers peuvent avoir le choix entre deux abonnements de stationnement : Start qui

permet un paiement des recharges à la session et l'abonnement Zen pour des recharges en illimité. En plus de ces

abonnements, INDIGO propose également des offres de recharge en dehors du coût du stationnement : l'offre Open qui donne accès à un badge de recharge en illimité disponibles dans tous les parkings INDIGO France ainsi qu'un tarif à la carte.



NOS OFFRES DE RECHARGE

À LA CARTE	0,30 € / kWh + 0,03 € / min
Un tarif de recharge à la carte	
- Bornes compatibles avec les cartes de tous les opérateurs	
OPEN	69 € / mois*
Un badge pour recharger dans tous les parkings INDIGO équipés en France	
ZEN	Prix d'un abonnement + 49 € / mois*
Un abonnement incluant le stationnement et la recharge de véhicule électrique	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Abonnement de stationnement 24h/24 et 7j/7 ✓ Paiement par prélèvement mensuel automatique ✓ Engagement de 3 mois à la souscription 	
COMMENT FAIRE ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Retourner à un stationnement ZEN sur fr.parkindigo.com ou un boutique INDIGO - Déclencher votre badge INDIGO en ligne - Inscrire-vous sur le site partenaire alibcharge.com/fr/partenaire/parking-indigo/ 	

2.

CRISE SANITAIRE



L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la propagation du virus COVID-19. Très rapidement, INDIGO a pris les mesures qui s'imposaient afin de poursuivre l'activité des parcs de stationnement et des voiries tout en garantissant les conditions de sécurité et d'accueil des usagers, comme celle de ses collaborateurs. Des Plans de Continuité d'Activité ont été bâtis en suivant le cadre des mesures gouvernementales.

La COVID19 étant encore en circulation durant l'année 2021, les mesures prises en 2020 quant à la protection de nos salariés et usagers ont été poursuivies en s'adaptant aux recommandations gouvernementales. INDIGO s'est conformé aux mesures gouvernementales prises toute au long de l'année 2021, et a vu son activité fortement dépendre des des restrictions liées aux générateurs avoisinants (fermetures des centres commerciaux de plus de 20 000m² en janvier 2021, restrictions de circulation dans les transports, couvre-feu...)

Sont mentionnées ci-après l'ensemble des mesures prises par le groupe INDIGO pour garantir aux usagers l'accès aux parkings dans les conditions sanitaires satisfaisantes, et à ses salariés de travailler en étant équipés des EPI et moyens nécessaires (Masques, gels hydroalcoolique etc).

2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de faire face à cette crise sanitaire inédite et sans précédent, INDIGO Group a mis en place plusieurs mesures destinées à garder un service minimum sur les parcs et voiries.

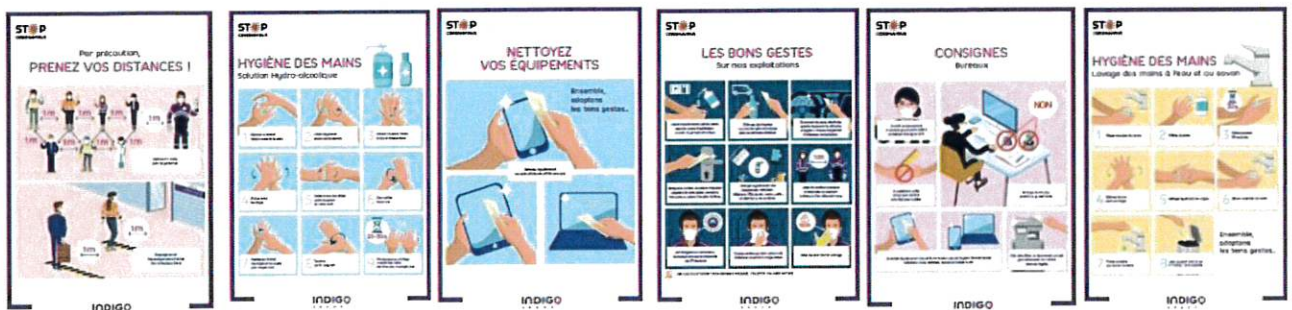
2.1.1. MESURES MISES EN PLACE

Vous retrouverez les Plans de Continuité d'Activité en Annexe de ce présent rapport.

2.1.1.1. MESURES SANITAIRES

SALARIES INDIGO

Des dotations de masques, gants, visières de protections, ont été faites hebdomadairement afin que nous équipes puissions continuer à travailler en étant protégées. Un affichage rappelant les gestes barrières a été mis en place dans les locaux du personnel.



- Masques



- Visières



- Gants :



- Gel :



CLIENTS INDIGO

Pour la protection de nos clients, des distributeurs de gels, des sens de circulation, des protections en plexiglas et un affichage rappelant les gestes barrières ont été mis en place. Le paiement sans contact a aussi été fortement encouragé.



- Station de désinfection des mains :



2.1.1.2. ADAPTATION DE L'EXPLOITATION

Suites aux contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement, notre organisation sur site a été adaptée pour maintenir un service auprès de nos usagers.

Afin de minimiser l'impact financier de la crise sanitaire sur l'équilibre de la concession, nous avons eu recours, dès que possible aux mesures mises en place par le gouvernement (activité partielle, dont le champ d'application s'est restreint sur l'année 2021) et avons actionné les leviers opérationnels pour optimiser les coûts d'exploitation.

2.2. PLAN DE RELANCE

En cette période de reprise d'activité sous la contrainte du coronavirus, la mobilité individuelle (vélos et scooters électriques, 2 roues motorisées, voiture...) est un élément majeur du dispositif de la redynamisation des centre villes et de la relance économique. Indigo contribue à cet effort national en offrant les meilleures conditions d'accueil dans ses parkings, grâce à des mesures sanitaires protégeant ses clients et ses salariés. Protections plexiglas, masques et visières pour les opérateurs, marquage au sol permettent de respecter les gestes barrière, Indigo propose en outre à ses clients un ensemble d'outils et de mesures pour éviter au maximum les contacts (application « mains libres » OPnGO, paiement sans contact, prise et renouvellement des abonnements via le site internet fr.parkindigo.com, affichage et informations pratiques dans les parkings).

Pour aider les citoyens à la reprise de la mobilité dans ces circonstances délicates, INDIGO déploie un plan d'offres promotionnelles de grande ampleur. Elles visent à faciliter la flexibilité et les déplacements des usagers avec des offres à 10€ ou 15€ la journée de stationnement dans 180 parkings INDIGO en France, en réservant via l'application OPnGO, l'offre digitale du Groupe INDIGO. (Plus d'infos : <https://blog.opngo.com/offre-stationnement-deconfinement/>).

2.2.1. ACTIONS COMMERCIALES

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2021 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à accompagner le déconfinement et inciter les clients à stationner dans nos ouvrages grâce à des PASS journée ou 4h à demi-tarif afin de contribuer à redynamiser les commerces de proximités. et en particulier pour les abonnés



Sur nos autres sites en France, différents moyens de communication ont été déployés pour accompagner le lancement de nos campagnes commerciales.

SUPPORTS DE COMMUNICATION PHYSIQUES

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



SUPPORTS DIGITAUX

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.

Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, ...).

Exemples d'annuaires spécialisés :



Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

300 000 impressions sur l'ensemble de nos campagnes commerciales, avec un taux de clic de 22%, les campagnes commerciales digitales d'INDIGO sont en véritable succès !

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.

DÉMARREZ LA RENTRÉE SUR UNE BONNE NOTE !

Profitez de cette offre de rentrée pour vous abonner à l'abonnement Flexigo à 1€ pendant le 1^{er} mois.

Comment faire ?

- 1. Sélectionnez le parc de stationnement qui vous intéresse sur le site fr.parkindigo.com
- 2. Cliquez sur le bouton "Abonnement Flexigo" et suivez les étapes de l'abonnement.

Les avantages de cette offre de rentrée :

- Disponibilité : plus de 250, les plus grands parcs, points de livraison et de service dans toute la France
- Accessibilité : centres de service, parking, entrée
- Pratique : réservation, paiement, accès à domicile
- Flexibilité : possibilité de résilier à tout moment

[J'ai profité](#)

Abonnement Parking | Offre Rentrée : Flexigo à 1€

[Annonce fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking](http://fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking)

Le premier mois à 1€ pour tout abonnement Flexigo souscrit avant le 30 septembre 2020. Profitez d'une offre à seulement 1€ pour tout nouvel abonnement dans plus de 110 villes

Engagement minimum : + de 300 Parkings · Accès 24/24 7/7 · + de 110 Villes

Nos abonnements
Flexigo : 1er mois à 1€

Trouvez votre parking
Les services INDIGO

De manière générale, concernant la visibilité de son site web fr.parkindigo.com, INDIGO a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +158% de vue des profils, +204% des clics sur itinéraire mais aussi +48% des clics sur appels et +146 % des clics sur site web.

Nous avons cette année mis en place une communication sur l'application de navigation Waze sous deux formes :

- Les Pins, qui permettent de signaler aux Wazers que notre établissement se trouve à proximité d'eux et affichent nos offres commerciales.
- Le format Search, qui démarque notre entreprise dans les résultats des recherches des Wazers à proximité.

Avec plus de 22 millions d'impressions, l'utilisation des campagnes Waze nous a permis d'obtenir encore plus de visibilité

3.

LE CONTRAT

3.1. FICHE D'IDENTITE

En 2021, La ville de Neuilly-Plaisance a conclu un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs Bords de Marne, Lamarque et place Montgomery.

Signature du contrat : 28 MARS 1991

Début du contrat : 1^{er} mai 1991

Echéance du contrat : 30 avril 2031

HISTORIQUE DES AVENANTS :

Avenant	Date	Objet
1	30/06/2015	Redéfinition des grilles tarifaires au temps passé et adaptation des modalités d'indexation de ces tarifs.

Société titulaire du contrat : **Société Auxiliaire de Parcs de la Région Parisienne (SAPP)**

Société exploitante : **Indigo Park**

3.1.1. VOS INTERLOCUTEURS

3.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

ALEXANDRE FERRERO – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Alexandre travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

ANTOINE BIDET - DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Ile de France en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats.
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

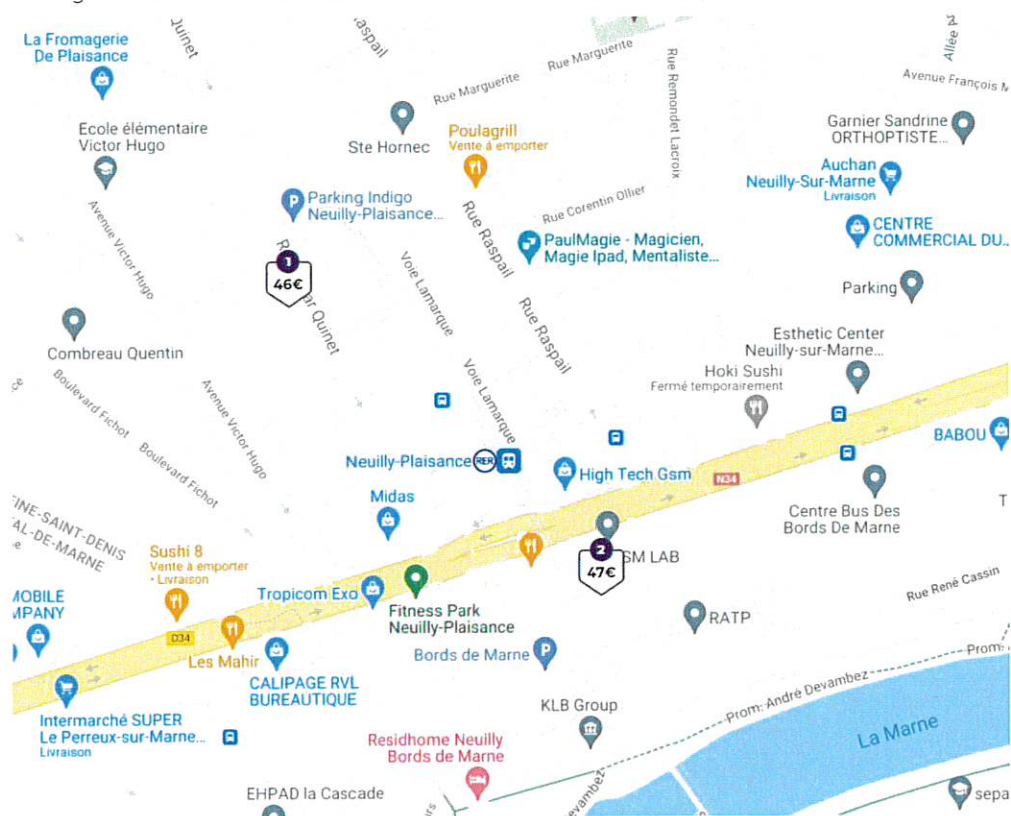
3.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

FRANCIS CARREIRA - RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

3.1.2. LE PERIMETRE GLOBAL

Indigo exploite les parcs Bords de Marne, Lamarque et place Montgomery sur la ville de Neuilly-Plaisance dans le cadre d'un contrat de concession depuis le 1^{er} mai 1991.



3.1.3. L'EXPLOITATION

LA BOUTIQUE

La Boutique Indigo est située au parc Bords de Marne :

2 rue du Bac

93360 Neuilly-Plaisance

La boutique est ouverte du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00.

4.

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

4.1. PARKING BORDS DE MARNE

4.1.1. DESCRIPTIF

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 286 places ✓ 3 niveaux ✓ 6 places PMR 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ OPnGO ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Radio Indigo

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

La Crise Sanitaire a fortement contribué au reflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



4.1.2. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarifs en vigueur au 31/12/2021	
15 minutes	0,40 €	
30 minutes	0,80 €	
45 minutes	1,20 €	
1 heure	1,60 €	
De 1h00 à 1h30	+0,40 €	Par ¼ d'heure
De 1h30 à 4h15	+0,30 €	Par ¼ d'heure
De 4h15 à 6h00	+0,20 €	Par ¼ d'heure
De 6h00 à 11h15	+0,10 €	Par ¼ d'heure
De 11h15 à 12h00	+0,20 €	Par ¼ d'heure
De 12h00 à 24h00	10,00 €	
Ticket perdu	10,00 €	

Abonnement permanent	
Mensuel résident	43,00 €
Trimestriel résident	118,00 €
Semestriel résident	220,00 €
Annuel résident	429,00 €
Mensuel non-résident	56,00 €
Trimestriel non-résident	153,00 €
Semestriel non-résident	268,00 €
Annuel non-résident	563,00 €
Mensuel place réservée	60,00 €
Trimestriel place réservée	176,00 €
Semestriel place réservée	307,00 €
Annuel place réservée	653,00 €

4.1. PARKING LAMARQUE

4.1.1. DESCRIPTIF

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 150 places ✓ 1 niveau ✓ 4 places PMR 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ Carte Total GR ✓ OPnGO ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>

4.1.2. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarifs en vigueur au 31/12/2020	
15 minutes	Gratuit	
De 0h15 à 24h00	4,80 €	Forfait
Ticket perdu	4,80 €	

Abonnement permanent	
Mensuel résident	42,00 €
Trimestriel résident	112,00 €
Semestriel résident	210,00 €
Annuel résident	415,00 €
Mensuel non-résident	53,00 €
Trimestriel non-résident	143,00 €
Semestriel non-résident	277,00 €
Annuel non-résident	551,00 €

4.2. PLACE MONTGOMERY

4.2.1. TARIFICATION

Temps en minutes	Tarifs en vigueur au 31/12/2020
1 heure	1,00 €
2 heures	1,40 €
3 heures	2,50 €
De 3h00 à 12h00	5,90€

4.3. FAITS MARQUANTS

Dans le courant de l'année 2021, nous avons procédé à divers travaux sur le parking Bords De Marne et Lamarque :

Bords De Marne :

- Remplacement d'une partie des tuyauteries verticales du parc ;
- Renouvellement de l'enrobé de la zone située entre le portail d'entrée et les barrières d'entrée véhicules
- Création de nouvelles boucles de détection au sol aux entrées véhicules
- De nombreuses interventions sur le parking Bord De Marne ont été réalisées sur les portails. La maintenance de ces équipements étant assez compliquée du fait de leurs grandes dimensions.
- Passage au nettoyeur haute pression de toute la façade et des plateaux du parking
- Installation d'un ferme porte avec crochet sur la porte de l'entrée piétons située proche de la Boutique afin d'empêcher les intrusions notamment le soir



Lamarque :

- Elagage des arbres en périphérie
- Installation de nouvelles poubelles
- Remplacement de l'onduleur et de la caméra côté entrée

4.3.1. OPERATIONS COMMERCIALES

Nous avons réalisé des opérations commerciales afin de redynamiser l'activité commerciale et en particulier les abonnements.



4.3.2. VANDALISME

Bords De Marne :

- Un véhicule a percuté une canalisation des eaux pluviales au niveau 0, face à la Boutique
- Plusieurs vandalismes sur la porte de la sortie piétons Montgomery

Lamarque :

- Des tags ont été fait sur les piliers de soutien de la voie ferrovière



MAINTENANCE ET TRAVAUX

5.1. PARC BORDS DE MARNE

5.1.1. EQUIPEMENTS

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility Borne d'entrée Borne de sortie Caisse automatique Barrières Caisse manuelle Lecteur véhicule nuit Lecteur piéton Unité Centrale de gestion	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : trimestrielle 2 1 1 3 1 1 2 1
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : oui Périodicité : trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque : Hikvision Caméras Enregistreur	21 1
Extincteurs	Modèle : 6 litres eau	Contrat de maintenance : oui Périodicité : annuelle
Electricité	Blocs de secours autonomes Eclairage à LED Contrôle périodique	Indigo Park et Qualiconsult
Portes automatiques	Marque : Doitrand / Kone Quantité : 3	Contrat de maintenance : oui Périodicité : semestrielle Qui : Kone
Sonorisation	Nombre de HP : 13	Contrat de maintenance : non

5.1.2. TRAVAUX

- Remplacement d'une partie des tuyauteries verticales du parc ;
- Renouvellement de l'enrobé de la zone située entre le portail d'entrée et les barrières d'entrée véhicules ;
- Création de nouvelles boucles de détection au sol aux entrées véhicules ;
- Installation d'un ferme porte avec crochet sur la porte de l'entrée piétons située proche de la Boutique afin d'empêcher les intrusions notamment le soir

5.2. PARC LAMARQUE

5.2.1. EQUIPEMENTS

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Orbility	Contrat de maintenance : oui
	Modèle :	Périodicité : trimestrielle
	Borne d'entrée	1
	Borne de sortie	1
	Barrières	2
	Caisse manuelle	1 (mutualisée avec BDM)
	Unité Centrale de gestion	1 (mutualisée avec BDM)
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : oui Périodicité : trimestrielle
Vidéosurveillance	Marque : Hikvision	
	Caméras	1
	Enregistreur	0

5.2.1. TRAVAUX

- Elagage des arbres en périphérie
- Installation de nouvelles poubelles
- Remplacement de l'onduleur et de la caméra côté entrée



ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

6.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

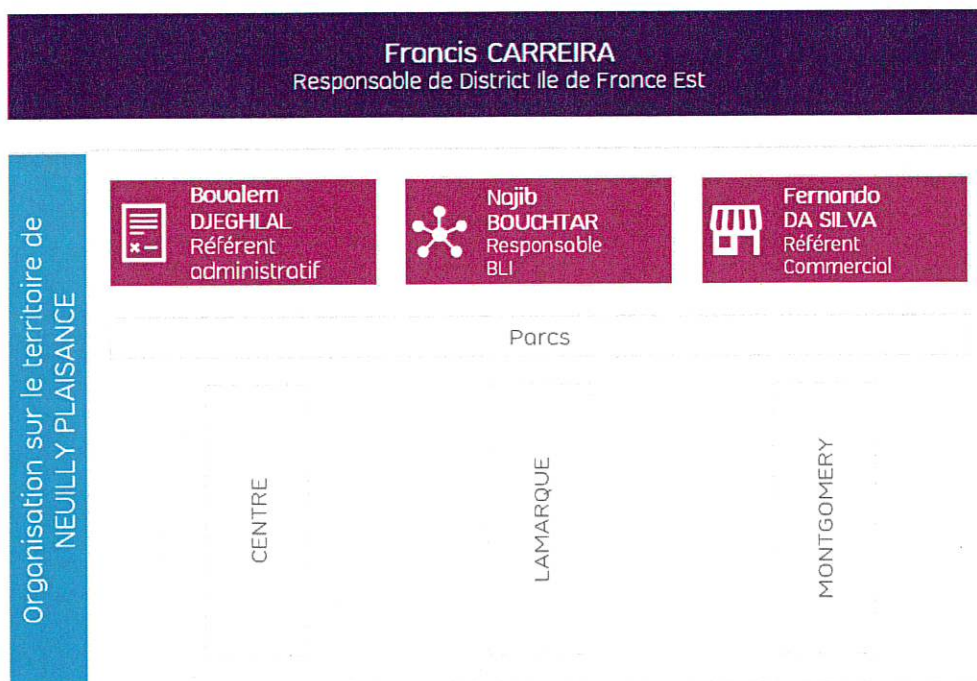
- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.

Un responsable de sites **B.L.I.** (Base Locale d'Intervention), en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

Un Référent Commercial, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients, et de manager les équipes en charge de l'accueil.



Le responsable BLI dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

4 rôles sont attribués aux agents en fonction des besoins et des compétences :



L'Agent Mobile assure les rondes sur l'ensemble des parkings et note les anomalies à l'aide de son PDA et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1er niveau ;

L'Agent d'Intervention assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;

Le téléopérateur réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;

L'Agent Fixe assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande au plus près du problème.

Le responsable BLI assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de peinteurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2021, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Sur les parcs de Neuilly Plaisance plusieurs collaborateurs ont été formés en 2021.

Intitulé du Poste	Formation
Agent d'exploitation	La promesse client chez INDIGO
Responsable de site	Formation ADP, La promesse client chez INDIGO
Référent commercial	La promesse client chez INDIGO
Référent administratif	La promesse client chez INDIGO

6.2.1. FORMATION ACCUEIL DES PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « Bien accueillir les personnes handicapées » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

6.2.2. EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

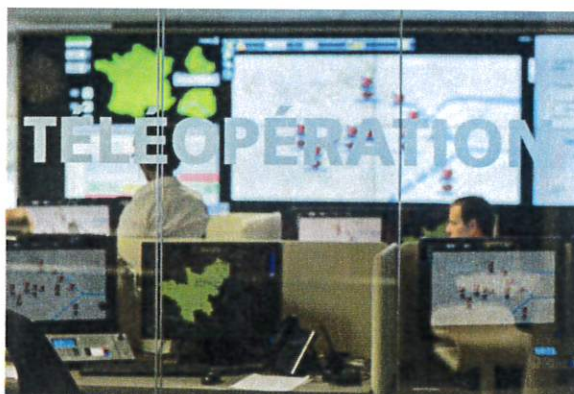
L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de téléopération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

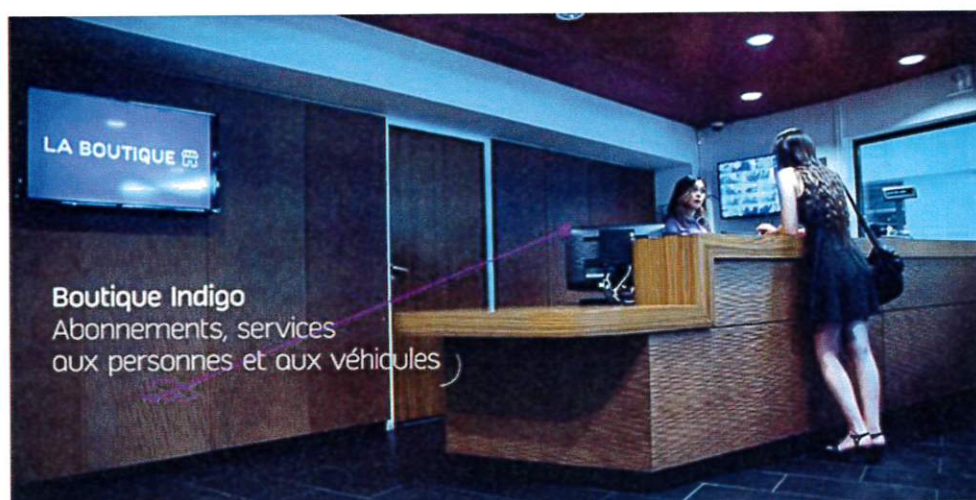
Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

6.4. LA BOUTIQUE

Le **Référent Commercial** est basé à la boutique de Noisy Le Grand, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur la boutique afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.



Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

6.5. SERVICE RELATION CLIENTS

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

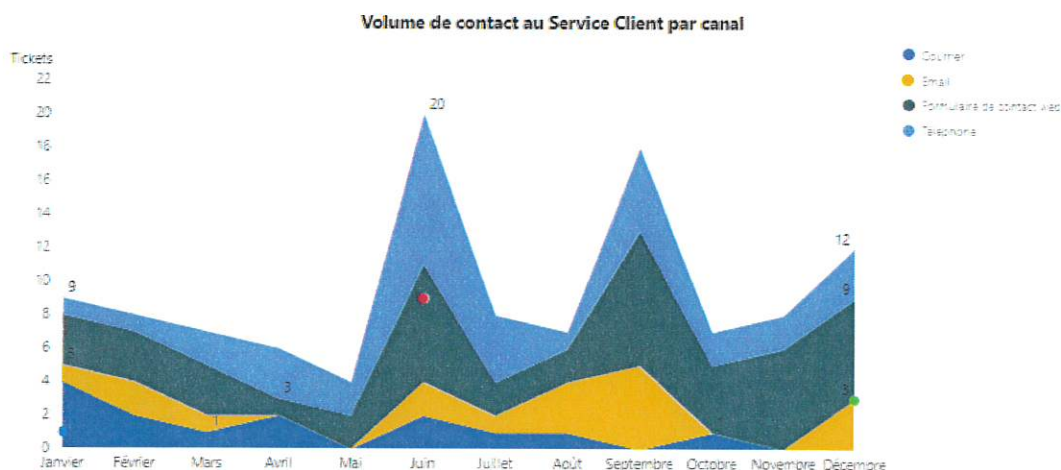
Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

NOS CLIENTS PEUVENT EN EFFET NOUS CONTACTER PAR :

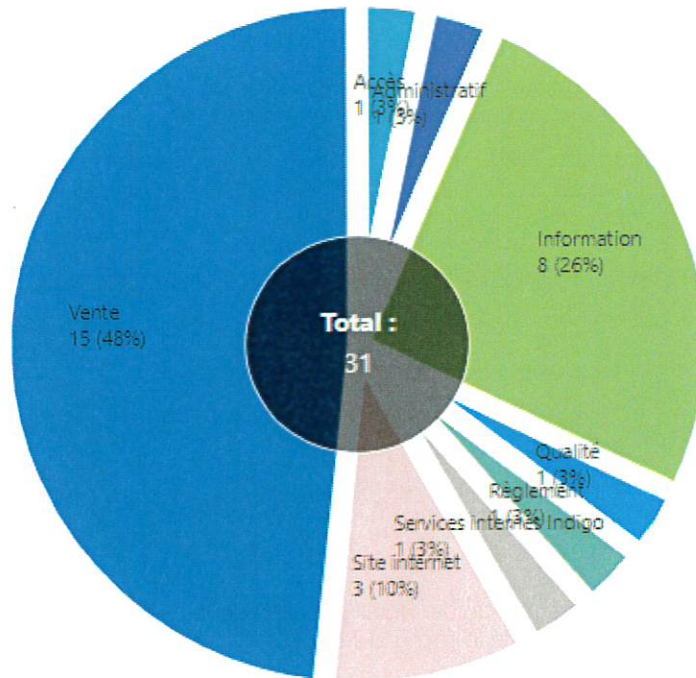
- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile

En 2021 pour les parcs de Neuilly Plaisance le Service Relation Client a traité 55 demandes réparties de la façon suivante :

Parking Bord de Marne :

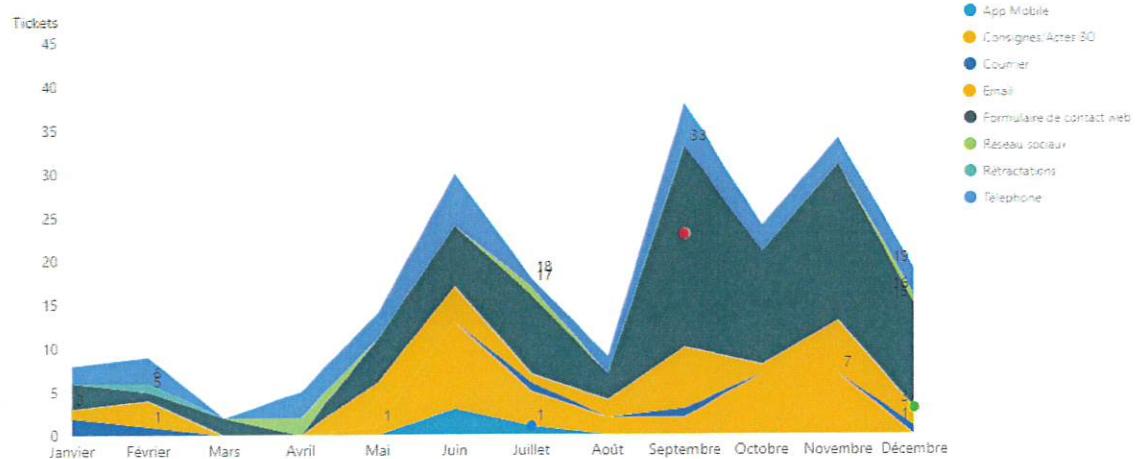


Quels sont les motifs principaux de contact ?

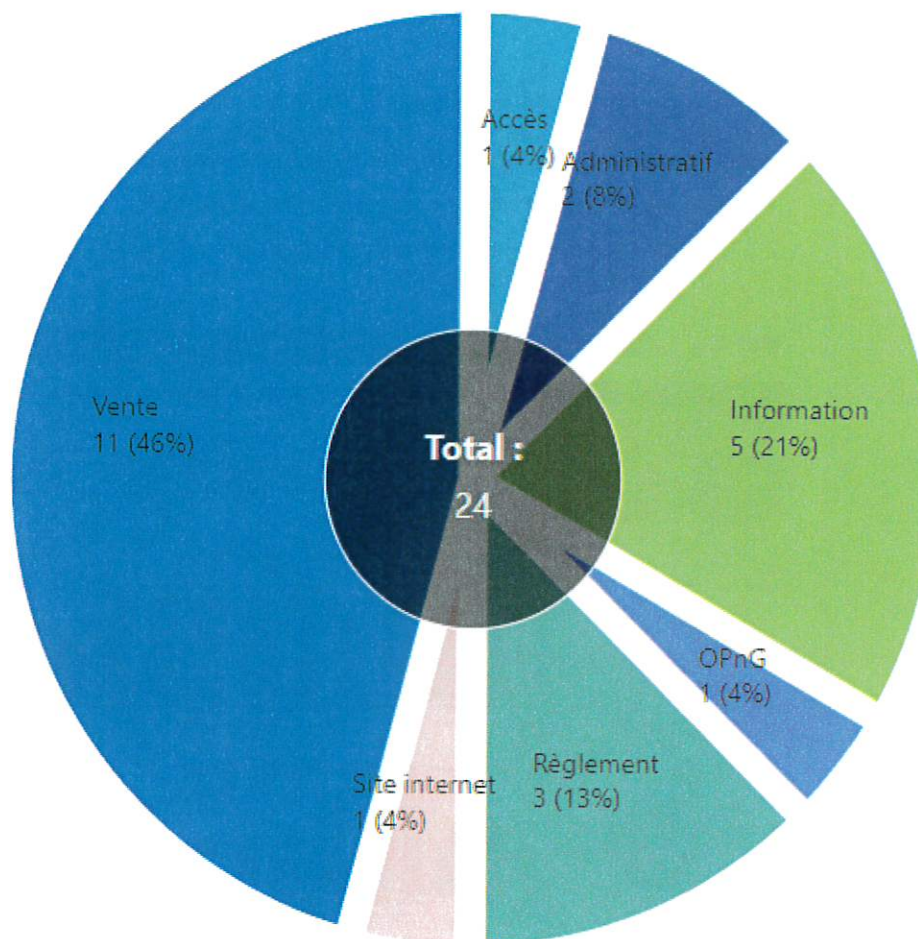


Parking Lamarque :

Volume de contact au Service Client par canal



Quels sont les motifs principaux de contact ?



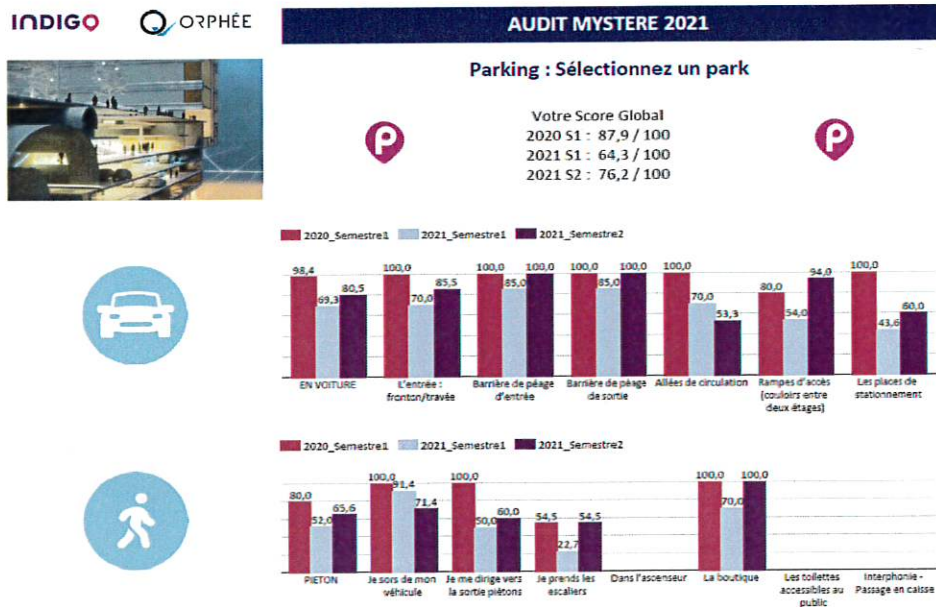
6.6. CONTROLES QUALITÉ

6.6.1. CONTROLE INDIGO

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2021, 2 visites ont été réalisées sur chacun des parkings.

Le parc Bords De Marne a obtenu les notes de 64,3% et de 76,2 % de satisfaction pour le 1^{er} et 2nd semestre respectivement.



Le parking Lamarque a obtenu la note de 69,7% au 1^{er} semestre et de 94.00% au 2nd semestre.

INDIGO ORPHEE

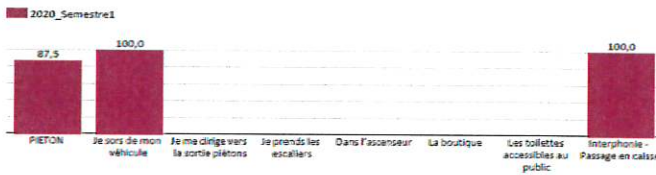
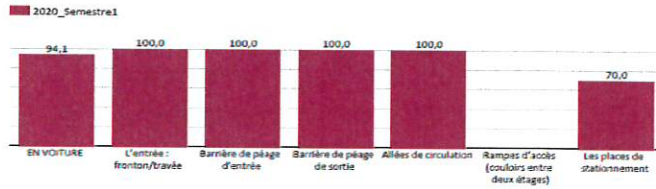


AUDIT MYSTERE 2021

Parking : Lamarque_930102



Votre Score Global
 2020 S1 : 94,0 / 100
 2021 S1 : 94,0 / 100
 2021 S2 : / 100



6.7. LES SERVICES

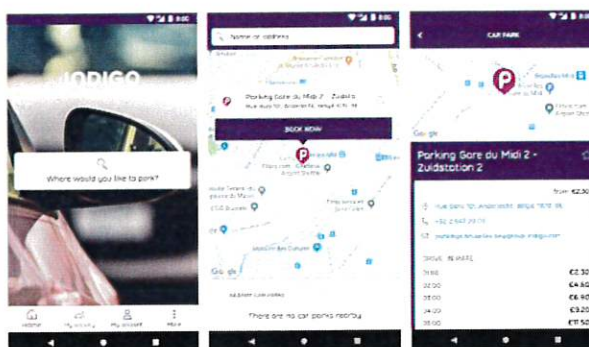
6.7.1. APPLICATION SMARTPHONE

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



6.7.2. SOUSCRIPTION PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.

Abonnement 1 Mois	Abonnement 3 Mois	Abonnement 1 An	Conseillé Abonnement Flexigo
<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 1 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 3 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : 12 mois • Paiement unique lors de la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de stationnement : Libre • Engagement : 3 mois • Prélèvements mensuels automatiques

6.7.3. OPNGO



OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Via l'application mobile, les usagers sont en mesure de réserver et payer leur stationnement horaire en ouvrage, et régler et renouveler leur stationnement en voirie. Le tout au juste prix et sans ticket, ni facture papier, puisque l'ensemble est dématérialisé et les véhicules reconnus via leur plaque d'immatriculation. Grâce à la géolocalisation, ils peuvent comparer les tarifs et la distance des parkings à proximité ou encore, préparer leur trajet en toute sérénité en réservant leur stationnement à l'avance dans un parking.

Pour offrir un service encore plus complet et toujours plus simple à nos clients, nous prévoyons de lancer prochainement une plateforme unique pour l'ensemble de nos services proposant une expérience client modulable et adaptée à tous les besoins de stationnement. Celle-ci recouvre en effet, le parking en ouvrage, et en voirie, le stationnement vélo ; ainsi que la recharge électrique.

6.7.4. SERVICE DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

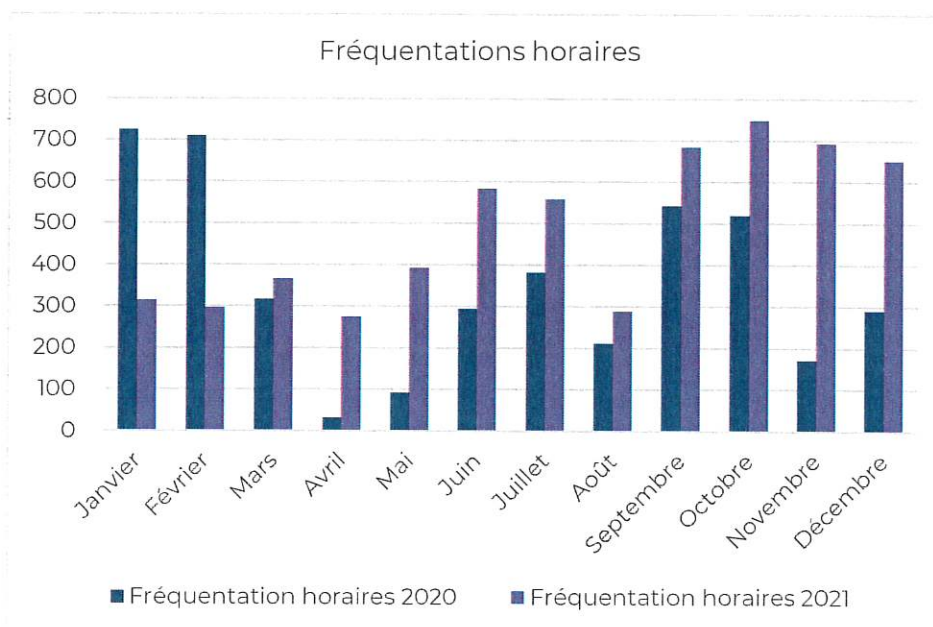


ANALYSES

7.1. PARC BORDS DE MARNE

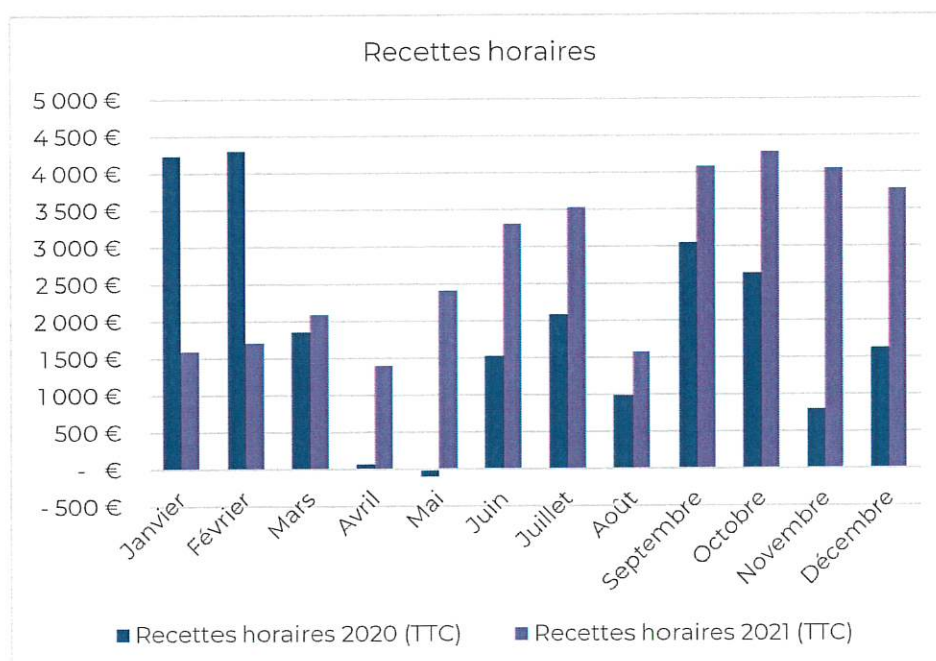
7.1.1. FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation horaires 2020	Fréquentation horaires 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	725	315	-56,6
Février	710	297	-58,2
Mars	317	367	15,8
Avril	32	276	762,5
Mai	93	393	322,6
Juin	295	584	98,0
Juillet	382	559	46,3
Août	212	289	36,3
Septembre	543	685	26,2
Octobre	520	750	44,2
Novembre	172	693	302,9
Décembre	292	652	123,3
Total	4 293	5 860	36,5



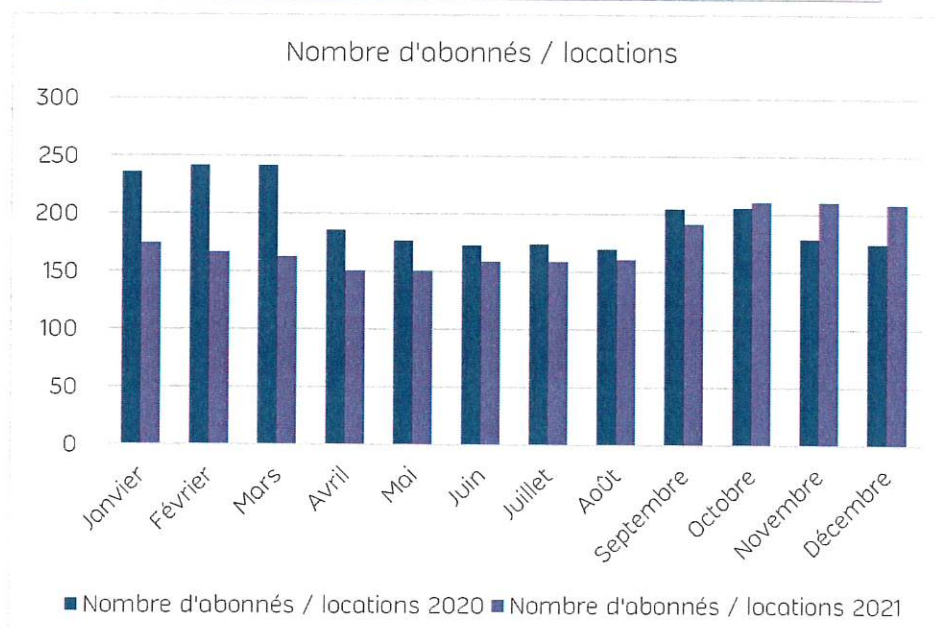
7.1.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2020 (TTC)	Recettes horaires 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	4 240 €	1 601 €	-62,2
Février	4 303 €	1 712 €	-60,2
Mars	1 859 €	2 094 €	12,6
Avril	75 €	1 404 €	1 784,7
Mai	- 96 €	2 416 €	-2 613,4
Juin	1 530 €	3 313 €	116,5
Juillet	2 094 €	3 539 €	69,0
Août	994 €	1 583 €	59,2
Septembre	3 055 €	4 088 €	33,8
Octobre	2 641 €	4 284 €	62,2
Novembre	806 €	4 058 €	403,5
Décembre	1 628 €	3 781 €	132,2
Total	23 129 €	33 872 €	46,4



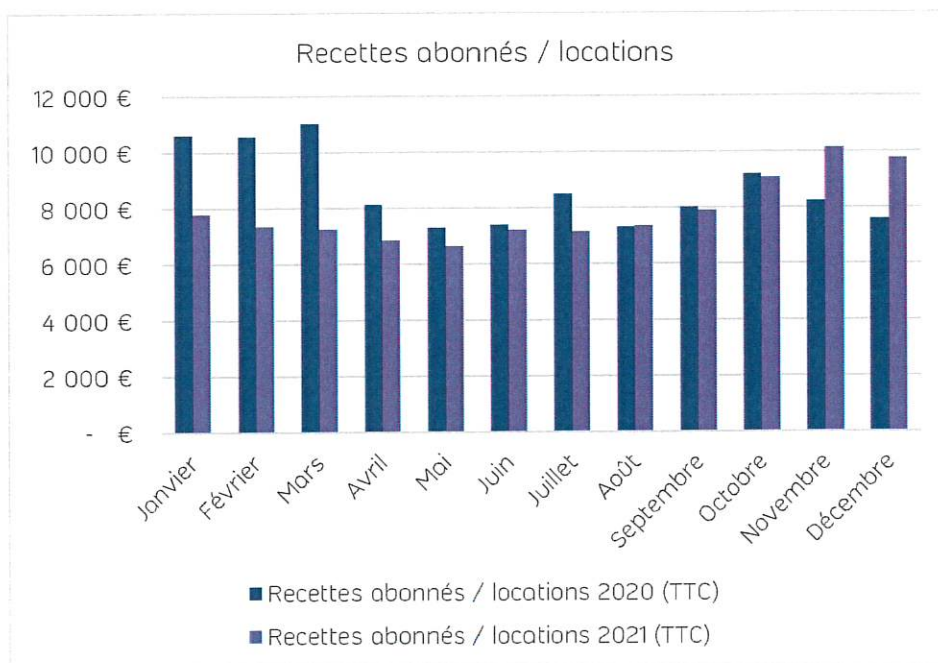
7.1.3. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre d'abonnés et locations en 2020	Nombre d'abonnés et locations en 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	236	175	-25,8
Février	242	167	-31,0
Mars	242	163	-32,6
Avril	186	151	-18,8
Mai	177	151	-14,7
Juin	173	159	-8,1
Juillet	174	159	-8,6
Août	170	161	-5,3
Septembre	205	192	-6,3
Octobre	206	211	2,4
Novembre	179	211	17,9
Décembre	175	209	19,4
Total	2 365	2 109	-10,8



7.1.4. RECETTES ABONNES ET LOCATIONS

	Recettes abonnés / locations 2020 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	10 620 €	7 811 €	-26,5
Février	10 581 €	7 369 €	-30,4
Mars	11 047 €	7 272 €	-34,2
Avril	8 142 €	6 856 €	-15,8
Mai	7 307 €	6 660 €	-8,9
Juin	7 415 €	7 230 €	-2,5
Juillet	8 504 €	7 158 €	-15,8
Août	7 317 €	7 362 €	0,6
Septembre	8 027 €	7 900 €	-1,6
Octobre	9 210 €	9 079 €	-1,4
Novembre	8 234 €	10 141 €	23,2
Décembre	7 594 €	9 771 €	28,7
Total	103 996 €	94 608 €	-9,0



7.1.5. CONCLUSION

	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes totales	243 025 €	218 608 €	215 965 €	-1,2%
Recettes horaires	49 793 €	23 129 €	33 872 €	46,4%
Fréquentation horaires	9094	4 293	5 860	36,5%
Ticket moyen	5,48 €	5,39 €	5,78 €	7,2%
Recettes abonnements/loc	106 147 €	103 996 €	94 608 €	-9,0%

Les parkings dont le générateur principal est une gare ont vu leur activité baisser énormément en 2020 à la suite de la crise sanitaire. Les différents confinements et les mesures liées au télétravail étant les principales causes de l'effondrement de l'activité.

Le parc Bords de Marne n'a pas fait exception et a connu un effondrement de sa fréquentation horaire en 2020. La fréquentation abonnés avait baissé également mais dans des proportions plus limitées.

En 2021, la fréquentation horaire du parc a rebondi de 36,5%. Les recettes ont enregistré une progression un peu plus importante liée à l'augmentation du ticket moyen qui a évolué de 7,2%.

Ainsi, les recettes horaires ont connu une progression de 46,4%.

Néanmoins, les recettes sont encore nettement en retrait par rapport à la période d'avant la crise sanitaire. Le changement de comportement des clients horaires intervenu en 2020 suite à la crise sanitaire a persisté en 2021.

En ce qui concerne les abonnements, les recettes ont poursuivi la baisse enregistrée depuis le premier confinement de 2020.

Avec un chiffre d'affaire de 96.608€uros TTC, les recettes des abonnements ont baissé de 9% par rapport à 2020.

Il est important de noter qu'un rebond s'est amorcé aux mois de novembre et décembre 2021.

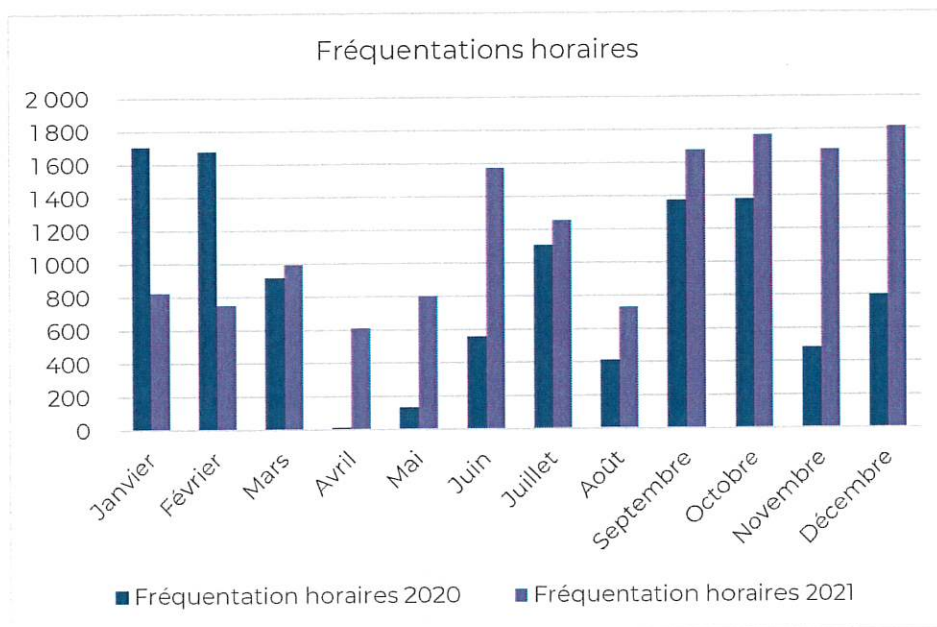
Ainsi, nous sommes passés de 159 abonnés au mois de juillet 2021 à 209 abonnés en décembre 2021.

Cette tendance devrait se poursuivre pendant l'année 2022 et devrait nous permettre de revenir progressivement sur un niveau d'activité plus proche de celui de 2019.

7.2. PARC LAMARQUE

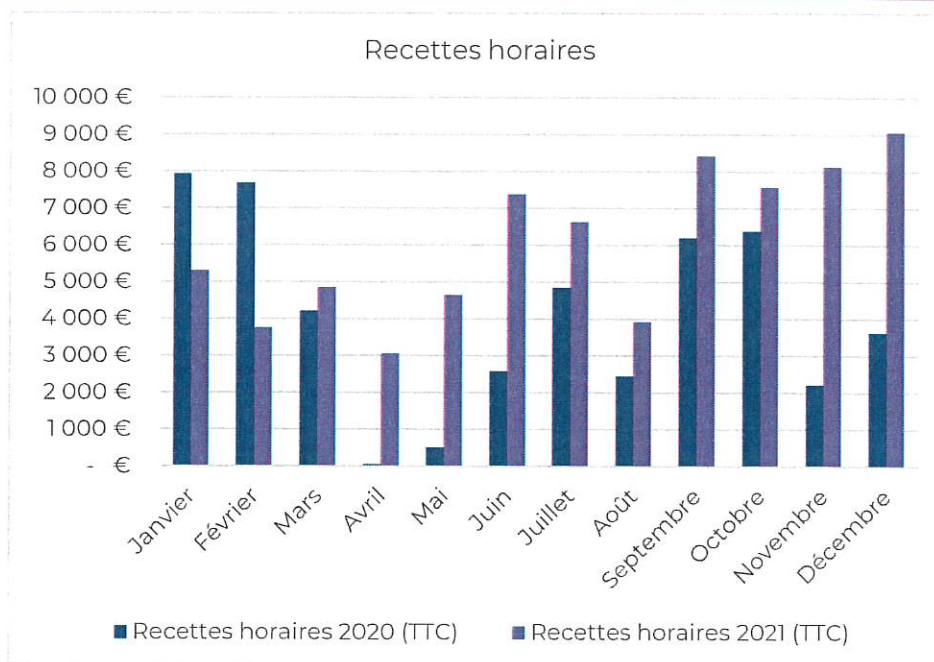
7.2.1. FREQUENTATION HORAIRES

	Fréquentation horaires 2020	Fréquentation horaires 2021	Ecart 2021 / 2020 (%)
Janvier	1 708	828	-51,5
Février	1 680	754	-55,1
Mars	919	997	8,5
Avril	16	612	3 725,0
Mai	137	805	487,6
Juin	560	1 576	181,4
Juillet	1 110	1 259	13,4
Août	416	735	76,7
Septembre	1 377	1 679	21,9
Octobre	1 383	1 768	27,8
Novembre	487	1 679	244,8
Décembre	803	1 816	126,2
Total	10 596	14 508	36,9



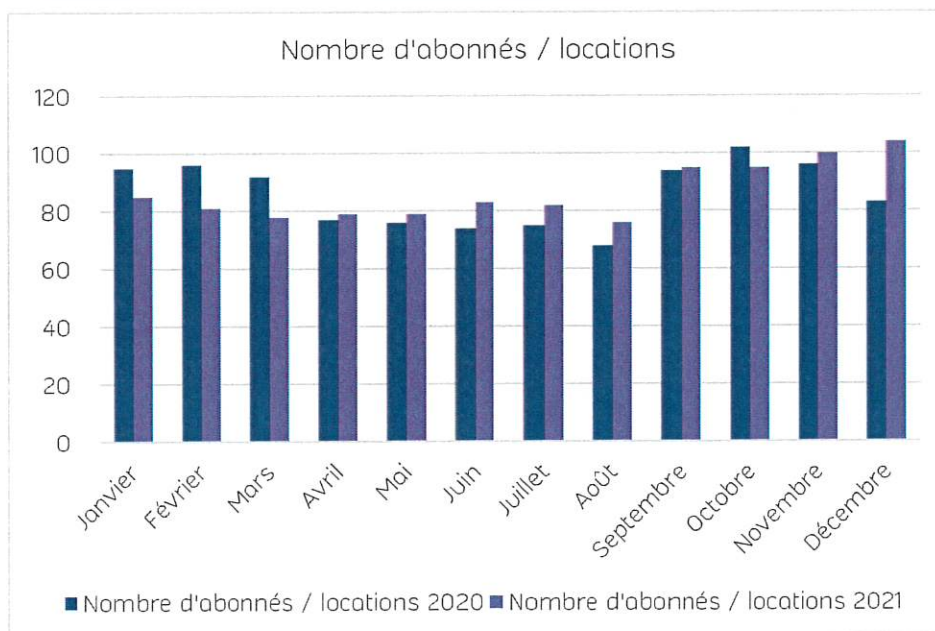
7.2.2. RECETTES HORAIRES

	Recettes horaires 2020 (TTC)	Recettes horaires 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	7 940 €	5 309 €	-33,1
Février	7 695 €	3 776 €	-50,9
Mars	4 229 €	4 856 €	14,9
Avril	68 €	3 068 €	4 445,0
Mai	527 €	4 663 €	785,7
Juin	2 597 €	7 393 €	184,7
Juillet	4 862 €	6 649 €	36,8
Août	2 461 €	3 934 €	59,9
Septembre	6 210 €	8 432 €	35,8
Octobre	6 395 €	7 591 €	18,7
Novembre	2 223 €	8 140 €	266,2
Décembre	3 641 €	9 078 €	149,4
Total	48 845 €	72 890 €	49,2



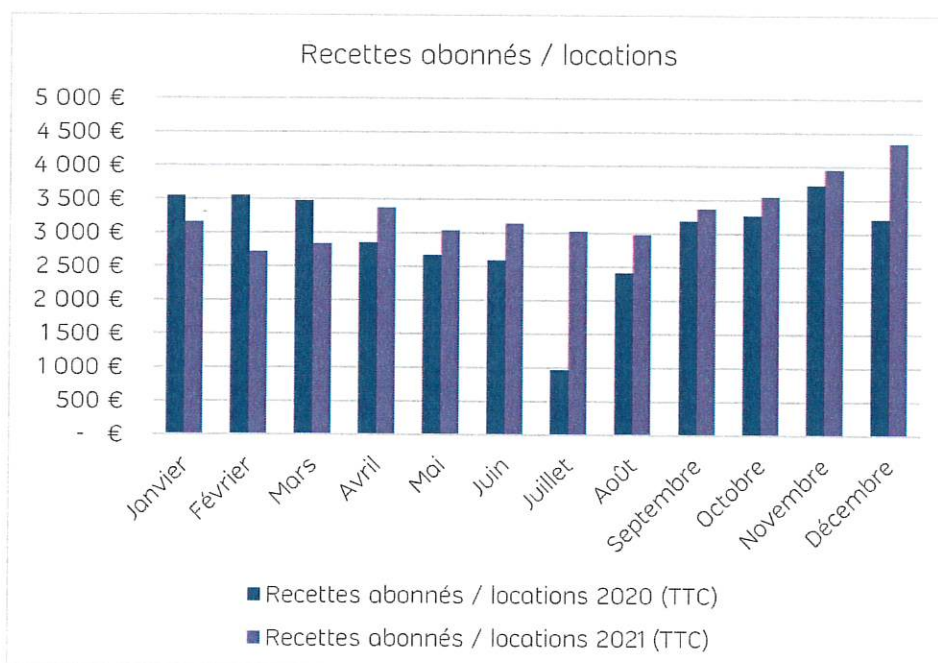
7.2.1. NOMBRE D'ABONNES ET LOCATIONS

	Nombre d'abonnés et locations en 2020	Nombre d'abonnés et locations en 2021	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	95	85	-10,5
Février	96	81	-15,6
Mars	92	78	-15,2
Avril	77	79	2,6
Mai	76	79	3,9
Juin	74	83	12,2
Juillet	75	82	9,3
Août	68	76	11,8
Septembre	94	95	1,1
Octobre	102	95	-6,9
Novembre	96	100	4,2
Décembre	83	104	25,3
Total	1 028	1 037	0,9



7.2.2. RECETTES ABONNES ET LOCATIONS

	Recettes abonnés / locations 2020 (TTC)	Recettes abonnés / locations 2021 (TTC)	Ecart 2020 / 2021 (%)
Janvier	3 546 €	3 159 €	-10,9
Février	3 553 €	2 719 €	-23,5
Mars	3 478 €	2 838 €	-18,4
Avril	2 852 €	3 379 €	18,5
Mai	2 673 €	3 043 €	13,9
Juin	2 597 €	3 147 €	21,2
Juillet	970 €	3 030 €	212,4
Août	2 415 €	2 986 €	23,6
Septembre	3 187 €	3 372 €	5,8
Octobre	3 273 €	3 557 €	8,7
Novembre	3 725 €	3 959 €	6,3
Décembre	3 218 €	4 350 €	35,2
Total	35 487 €	39 536 €	11,4



7.2.3. CONCLUSION

	2019	2020	2021	Variation 2021/2020
Recettes totales	135 935 €	87 867 €	118 161 €	34,5%
Recettes horaires	84 117 €	48 845 €	72 890 €	49,2%
Fréquentation horaires	17 615	10 596	14 508	36,9%
Ticket moyen	4,78	4,61	5,02	8,9%
Recettes abonnements/loc	48 918 €	35 487 €	39 536 €	11,4%

Comme le parking Bords de Marne, le parc Lamarque a connu un très fort ralentissement de son activité en 2021, conséquence de la crise sanitaire.

En 2021, l'activité du parc est repartie fortement avec un rebond de 36,9% de la fréquentation horaire avec une progression de 49,2% des recettes.

Le ticket moyen a augmenté de 8,9%, en partie à la suite de l'augmentation tarifaire intervenue en janvier 2021.

Au niveau des abonnements, le nombre de mensualités a très légèrement évolué de 0,9%. Au premier trimestre la baisse était encore très importante atteignant les -15% en février et mars. Ensuite le nombre d'abonnements a augmenté progressivement le restant de l'année pour atteindre les 104 abonnements en décembre. Pour rappel, nous avons 83 abonnés enregistrés en décembre 2020.

En ce qui concerne les recettes, nous constatons une hausse de 11,4%. Là aussi, la hausse s'explique partiellement par l'impact du relèvement des tarifs intervenu en début d'année.

Malgré ce regain d'activité, les recettes globales du parc restent encore en baisse de 13% par rapport aux recettes de 2019.



PERSPECTIVES 2022

L'activité horaires des parcs Bords de Marne et Lamarque ont connu une forte progression au niveau de la clientèle horaire.

Par contre, l'activité liée aux abonnements reste encore impactée par la crise sanitaire et le changement de comportement de nos clients.

Pour l'année 2022, nous espérons une poursuite de la reprise d'activité après la période « COVID-19 ». Le parc Lamarque devrait arriver à nouveau à saturation, comme cela était le cas en 2019. Il faudra rester vigilants sur le nombre maximum d'abonnements afin de garder la possibilité de continuer d'accueillir les clients horaires.

Le parc Bords de Marne devrait également poursuivre sa récupération. Pour cela, nous allons procéder à la rénovation peinture du niveau 1 afin d'améliorer le confort de nos clients.

Nous allons également démarrer la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ce déploiement devrait s'étaler sur les années 2022 à 2024.



INDIGO, CRÉATEUR D'ESPACE POUR UNE VILLE APAISÉE EN MOUVEMENT



BILAN FINANCIER :
COMPTE DE
RESULTAT ET
PATRIMOINE

9.1. PARC BORDS DE MARNE

PARC	Neuilly-Plaisance Bords de Marne			
EN K.M.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Mairies parcs	21 147	20 777	9 630	45,5%
Mairies parcs	86 664	78 840	-7 824	-9,0%
Mairie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges immédiates	0	0	0	
Activités annexes	74 363	70 395	-4 000	-5,4%
Sous Total Chiffre d'Affaires	182 174	179 971	-2 202	-1,2%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits				
Sous Total Autres Produits				
Total Produits d'Exploitation	182 174	179 971	-2 202	-1,2%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-48 068	-54 636	-6 568	13,7%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	33	-700	-733	-2202,3%
Personnel Interimaire d'Exploitation	0	0	0	
Prestataires de Nettoyage				
Prestataires de Gardiennage	1 000	-2 400	-4 400	-220,0%
Sous Total Frais de Personnel	-46 035	-57 736	-11 702	25,4%
Entretien - Interventions Techniques et Fournitures	-9 270	-10 685	-1 415	15,3%
Entretien - Contrats	-480	-9 124	-8 644	1800,3%
Electricité, Fluides	-17 993	-17 171	822	-4,6%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 705	-2 599	106	-3,9%
Location Matériel d'Exploitation	-177	0	177	-100,0%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-30 626	-39 580	-8 954	29,2%
Actions Commerciales	-281	-733	-452	160,6%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 528	-4 079	-1 551	61,4%
Frais Administratifs et Divers	5 956	0	-5 956	-100,0%
Sous Total Frais Funct. Adm. & Comment.	3 147	-4 811	-7 958	-252,9%
Total Charges Directes d'Exploitation	-73 513	-102 127	-28 614	38,9%
Police d'Assurances	-1 114	-1 080	35	-3,1%
Sièges				
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-929	-900	29	-3,1%
Rendances Aux Copropriétaires				
Taxes et Versements Assimilés	-5 058	-2 971	2 087	-41,3%
Autres Charges et Provisions Courantes	2 252	488	-1 663	-77,3%
Charges de Gros Entretien	0	750	750	
Frais de Pilotage et d'Entretien Régulier	-3 680	-3 527	153	-4,1%
Frais Généraux Siège	-14 829	-11 464	3 365	-21,7%
Total Autres Charges d'Exploitation	-23 458	-18 704	4 754	-20,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-23 458	-18 704	4 754	-20,3%
Total Charges d'Exploitation	-96 971	-120 831	-23 860	24,6%
Autres Charges Non Courantes				
Dyn. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0	0	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-63 831	-64 333	-502	0,8%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-63 831	-64 333	-502	0,8%
Total Charges Non Courantes	-63 831	-64 333	-502	0,8%
EBIT	21 371	-5 193	-26 564	-124,3%
Frais Financiers	-21 900	-19 900	2 000	-9,1%
Total Frais Financiers	-21 900	-19 900	2 000	-9,1%
Total Frais Financiers	-21 900	-19 900	2 000	-9,1%
Résultat Net avant Impôt Parc	-528	-25 093	-24 564	4650,1%

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	AMI EN CONCESSION	311 946 -	166 832	145 114
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	278 714 -	244 830	33 884
	DROITS INCORPORELS S/CONT.CONCES	1 280 572 -	1 124 890	155 681
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	197 083 -	108 560	88 523
Total BIENS DE RETOUR		2 068 315 -	1 645 113	423 202
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	38 503 -	32 091	6 412
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	506 -	506	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 777 -	2 777	-
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	675 -	675	-
Total BIENS DE REPRISE*		42 461 -	36 050	6 412
Total général		2 110 777 -	1 681 163	429 614

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Bords de Marne

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	2 110 777
Immobilisations Valeur Comptable Nette	429 614
Immobilisation en cours	17 609

9.2. PARC LAMARQUE

PARC	Neuilly-Plaisance Lamarque			
EN € H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Motivés parcs	43 650	65 520	21 870	50,1%
Abonnés parcs	29 573	32 947	3 374	11,4%
Mairie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges immédiates				
Activités annexes	0	0	0	
Sous Total Chiffre d'Affaires	73 223	98 467	25 244	34,5%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0	0	0	
Sous Total Autres Produits	0	0	0	
Total Produits d'Exploitation	73 223	98 467	25 244	34,5%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-9 934	-10 590	-656	6,6%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-29	-28	1	-3,9%
Personnel Interimaires d'Exploitation	0	0	0	
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-9 963	-10 618	-655	6,6%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-127	-221	-94	73,8%
Entretien : Contrats	-1	-2 168	-2 167	156994,9%
Electricité, Fluides	-865	-1 006	-141	16,3%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 837	-1 768	68	-3,7%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-2 830	-5 163	-2 333	82,4%
Actions Commerciales	-723	-324	399	-55,2%
Collecte de Fonds et Commissions	-2 541	-4 132	-1 591	62,6%
Frais Administratifs et Divers				
Sous Total Frais Funct. Adm. & Commenc.	-3 264	-4 456	-1 192	36,5%
Total Charges Directes d'Exploitation	-16 056	-20 236	-4 180	25,0%
Police d'Assurances	-497	-591	-94	19,0%
Sinistres	0	0	0	
Loyers, Charges Locatives et de Copropriété	-416	-492	-77	18,4%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-2 151	-2 128	23	-1,1%
Autres Charges et Provisions Courantes	-35	0	35	-100,0%
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 479	-1 930	-451	30,5%
Frais Généraux Siège	-5 960	-6 272	-312	5,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	-10 537	-11 414	-876	8,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-10 537	-11 414	-876	8,3%
Total Charges d'Exploitation	-26 594	-31 650	-5 056	19,0%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-7 179	-6 593	586	-8,2%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-7 179	-6 593	586	-8,2%
Total Charges Non Courantes	-7 179	-6 593	586	-8,2%
EBIT	39 450	60 224	20 774	52,7%
Frais Financiers	-1 421	-1 083	337	-23,7%
Total Frais Financiers	-1 421	-1 083	337	-23,7%
Total Frais Financiers	-1 421	-1 083	337	-23,7%
Résultat Net avant Impôt Parc	38 029	59 141	21 112	55,5%

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	40 094 -	38 066	2 028
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	59 082 -	39 924	19 158
Total BIENS DE RETOUR		99 176 -	77 990	21 186
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	14 201 -	14 201	-
Total BIENS DE REPRISE*		14 201 -	14 201	-
Total général		113 377 -	92 191	21 186

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Neuilly-Plaisance Lamarque

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	113 377
Immobilisations Valeur Comptable Nette	21 186
Immobilisation en cours	0



ANNEXES

10.1. NOTE FINANCIERE

Note sur l'établissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public.



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFÉRENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2021)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 - 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « données comptables » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^{er}-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2021.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^{er} - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2021 (art. R 3131-4 1^{er} -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^{er} - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^{er} - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux - La Défense, le 30 mars 2022

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET





PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2021 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2021, il est appliqué un pourcentage de 3,9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2021. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*



ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2021**A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO**

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2021, l'affectation des frais de structure correspond à 8,33% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,



ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.



ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

10.2. ATTESTATIONS D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés,

ALLIANZ IARD
1, Cours Michelet
92 076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

certifions qu'aux clauses et conditions des polices d'assurances Dommages Directs et Pertes d'Exploitation N° 621 52 735, N°621 52 812, souscrites par :

INDIGO PARK
1 place des Degrés
92800 PUTEAUX
France

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales et sociétés du Groupe, notamment INDIGO GROUP et INDIGO INFRA, sont assurés l'ensemble des biens détenus et/ou utilisés par l'assuré pour l'exercice de ses activités, en tous états et en tous lieux, dans la limite de la territorialité des polices précitées.

Les principales garanties sont :

- Incendie, foudre, explosion, chute d'appareils de navigation aérienne,
- Bris de machines
- Fumées,
- Choc de véhicules terrestres à moteur,
- Dégradation mobilières et immobilières consécutives à un Vol,
- Actes de vandalisme ou malveillance,
- Actes de terrorisme, attentats en France,
- Dégâts des eaux, gel
- Bris de glace,
- Tempête, Grêle, poids de la neige sur les toitures en France,
- Dommages électriques,
- Catastrophes naturelles en France.

Sont également garantis :

- Risques locatifs (Responsabilité du locataire ou occupant à l'égard du propriétaire des biens)
- Recours des voisins, locataires et/ou tiers

Le présent contrat comprend une clause de renonciation à recours des assureurs à l'encontre de toutes personnes physiques ou morales envers lesquelles la société assurée aura renoncé à recours ; le cas de malveillance excepté.

La présente attestation est valable dans les seules limites des capitaux, conditions de garantie, franchises et exclusions des polices précitées, pour la période du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code d'Assurances ou par les contrats précités.

Fait à Paris, le 6 janvier 2022


Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 99 1 967 200 €
Siège social : 1, Cours Michelet - CS 30051
92 076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés,

ALLIANZ IARD
1, Cours Michelet
92 076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

certifions qu'aux clauses et conditions de la police d'assurance Dommages Directs et Pertes d'Exploitation N°621 52 812, souscrites par :

INDIGO PARK
1 place des Degrés
92800 PUTEAUX
France

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales et sociétés du Groupe, notamment INDIGO GROUP et INDIGO INFRA, sont assurés l'ensemble des biens détenus et/ou utilisés par l'assuré pour l'exercice de ses activités, en tous états et en tous lieux, dans la limite de la territorialité de la police précitée.

Les principales garanties sont :

- Incendie, foudre, explosion, chute d'appareils de navigation aérienne,
- Bris de machines
- Fumées,
- Choc de véhicules terrestres à moteur,
- Dégradation mobilières et immobilières consécutives à un Vol,
- Actes de vandalisme ou malveillance,
- Actes de terrorisme, attentats en France,
- Dégâts des eaux, gel
- Bris de glace,
- Tempête, Grêle, poids de la neige sur les toitures en France,
- Dommages électriques,
- Catastrophes naturelles en France.

Sont également garantis :

- Risques locatifs (Responsabilité du locataire ou occupant à l'égard du propriétaire des biens)
- Recours des voisins, locataires et/ou tiers

Le présent contrat comprend une clause de renonciation à recours des assureurs à l'encontre de toutes personnes physiques ou morales envers lesquelles la société assurée aura renoncé à recours ; le cas de malveillance excepté.

La présente attestation est valable dans les seules limites des capitaux, conditions de garantie, franchises et exclusions de la police précitée, pour la période du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code d'Assurances ou par les contrats précités.

Fait à Paris, le 6 janvier 2022


Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 €
Siège social : 1, Cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022



Principales sous-limites

Sous Limites DOMMAGES DIRECTS/PERTES D'EXPLOITATION COMBINES		Police N° 621 52 812
Incendie, foudre, explosion, fumées, choc de véhicule terrestre à moteur, Tempêtes/ouragan/cyclone/grêle et neige, dégâts des eaux, gel, actes de vandalisme, grève, émeutes, mouvements populaires, chute d'appareils de navigation aérienne ou d'engins spatiaux et d'objets tombant, catastrophes naturelles, Actes de terrorisme, Actes de Sabotage.		100 000 000 €
Bris de machines		7 000 000 €
Bris de matériels informatiques		7 000 000 €
Dommages électriques		7 000 000 €
Effondrement		30 000 000 €
Autres événements non exclus		50 000 000 €
Événements naturels, hors Catastrophes naturelles en France et hors Tempêtes, Grêle, Neige en France		20 000 000 € Par an

Sous Limites DOMMAGES DIRECTS		Police N° 621 52 812
Bris de glace		50 000 €
Garantie automatique		50 000 000 €
Erreurs ou Omissions		25 000 000 €

Sous Limites FRAIS ET PERTES / RESPONSABILITES		Police N° 621 52 812
Frais et Pertes		10 000 000 €
Responsabilités (hors risques locatifs)		20 000 000 €
Risques locatifs		LCI

Sous Limites PERTES D'EXPLOITATION		Police N° 621 52 812
Période d'indemnisation		24 mois
LCI Pertes d'exploitation		10 000 000 €
Frais supplémentaires additionnels		500 000 €
Impossibilité d'accès		60 jours Max 1 000 000 €

Franchises

FRANCHISES	
Dommage Directs : Tous événements sauf Catastrophes Naturelles	50 000 €
Pertes d'exploitation / Frais supplémentaires	3 jours ouvrés de la marge brute annuelle de l'établissement sinistré
Inondation	10% du montant des dommages DDPE avec mini – Franchises ci-avant
Catastrophes Naturelles	Dispositions Légales

10.3. ANNEXE PARC BORDS DE MARNE

ANNEXE 1 - RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

ANNEXE 2 - RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 3 - FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 4 - RECETTES MENSUELLES PREVENUS

ANNEXE 5 - RECETTES MENSUELLES BRUTES ABONNEMENTS ET LOCATIONS

ANNEXE 6 - RECETTES MENSUELLES LISSEES ABONNEMENTS ET LOCATIONS

ANNEXE 7 - FREQUENTATION ABONNEMENTS ET LOCATIONS

ANNEXE 8 - FREQUENTATION - ABONNEMENTS

ANNEXE 9 - RECETTES MENSUELLES DIVERS

ANNEXE 1

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2020	2021	Ecart (%)
PREVENDUS	1 872 €	2 550 €	36,2
HORAIRES	19 274 €	28 227 €	46,4
ABONNEMENT / LOCATION	86 664 €	78 840 €	-9,0
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	74 363 €	70 355 €	-5,4
TOTAL GENERAL	182 174 €	179 971 €	-1,2

ANNEXE 2

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	3 534 €	1 334 €	-62,2
FEVRIER	3 586 €	1 426 €	-60,2
MARS	1 549 €	1 745 €	12,6
AVRIL	62 €	1 170 €	1784,7
MAI	-80 €	2 014 €	-2613,4
JUIN	1 275 €	2 761 €	116,5
JUILLET	1 745 €	2 949 €	69,0
AOUT	829 €	1 319 €	59,2
SEPTEMBRE	2 546 €	3 406 €	33,8
OCTOBRE	2 201 €	3 570 €	62,2
NOVEMBRE	672 €	3 382 €	403,5
DECEMBRE	1 357 €	3 151 €	132,2
TOTAL ANNUEL	19 274 €	28 227 €	46,4

ANNEXE 3

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

							2020	2021
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen		
JANVIER	725	3 534 €	4,87 €	315	1 334 €	4,23 €		
FEVRIER	710	3 586 €	5,05 €	297	1 426 €	4,80 €		
MARS	317	1 549 €	4,89 €	367	1 745 €	4,75 €		
AVRIL	32	62 €	1,94 €	276	1 170 €	4,24 €		
MAI	93	-80 €	-0,86 €	393	2 014 €	5,12 €		
JUIN	295	1 275 €	4,32 €	584	2 761 €	4,73 €		
JUILLET	382	1 745 €	4,57 €	559	2 949 €	5,28 €		
AOUT	212	829 €	3,91 €	289	1 319 €	4,56 €		
SEPTEMBRE	543	2 546 €	4,69 €	685	3 406 €	4,97 €		
OCTOBRE	520	2 201 €	4,23 €	750	3 570 €	4,76 €		
NOVEMBRE	172	672 €	3,91 €	693	3 382 €	4,88 €		
DECEMBRE	292	1 357 €	4,65 €	652	3 151 €	4,83 €		
TOTAL	4 293	19 274 €	4,49 €	5 860	28 227 €	4,82 €		

ANNEXE 4

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	242 €	55 €	-77,1
FEVRIER	339 €	122 €	-64,2
MARS	146 €	91 €	-37,8
AVRIL	0 €	34 €	-
MAI	72 €	114 €	58,5
JUIN	258 €	165 €	-36,1
JUILLET	200 €	858 €	330,1
AOUT	226 €	187 €	-17,1
SEPTEMBRE	194 €	203 €	4,6
OCTOBRE	52 €	224 €	332,8
NOVEMBRE	5 €	231 €	4918,7
DECEMBRE	139 €	265 €	90,4
TOTAL ANNUEL	1 872 €	2 550 €	36,2

ANNEXE 5

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	15 435 €	6 369 €	-58,7
FEVRIER	7 797 €	5 954 €	-23,6
MARS	5 917 €	5 873 €	-0,7
AVRIL	3 925 €	5 489 €	39,8
MAI	4 728 €	5 363 €	13,4
JUIN	6 418 €	5 791 €	-9,8
JUILLET	6 532 €	5 732 €	-12,3
AOUT	8 741 €	5 902 €	-32,5
SEPTEMBRE	5 851 €	6 397 €	9,3
OCTOBRE	6 550 €	7 239 €	10,5
NOVEMBRE	5 608 €	8 031 €	43,2
DECEMBRE	5 256 €	7 769 €	47,8
TOTAL ANNUEL	82 760 €	75 909 €	-8,3

ANNEXE 6

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	8 850 €	6 509 €	-26,5
FEVRIER	8 818 €	6 141 €	-30,4
MARS	9 206 €	6 060 €	-34,2
AVRIL	6 785 €	5 713 €	-15,8
MAI	6 089 €	5 550 €	-8,9
JUIN	6 179 €	6 025 €	-2,5
JUILLET	7 087 €	5 965 €	-15,8
AOUT	6 097 €	6 135 €	0,6
SEPTEMBRE	6 689 €	6 584 €	-1,6
OCTOBRE	7 675 €	7 566 €	-1,4
NOVEMBRE	6 861 €	8 451 €	23,2
DECEMBRE	6 328 €	8 142 €	28,7
TOTAL ANNUEL	86 664 €	78 840 €	-9,0

ANNEXE 7

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	236	8 850 €	37,5 €	175	6 509 €	37,2 €
FEVRIER	242	8 818 €	36,4 €	167	6 141 €	36,8 €
MARS	242	9 206 €	38,0 €	163	6 060 €	37,2 €
AVRIL	186	6 785 €	36,5 €	151	5 713 €	37,8 €
MAI	177	6 089 €	34,4 €	151	5 550 €	36,8 €
JUIN	173	6 179 €	35,7 €	159	6 025 €	37,9 €
JUILLET	174	7 087 €	40,7 €	159	5 965 €	37,5 €
AOUT	170	6 097 €	35,9 €	161	6 135 €	38,1 €
SEPTEMBRE	205	6 689 €	32,6 €	192	6 584 €	34,3 €
OCTOBRE	206	7 675 €	37,3 €	211	7 566 €	35,9 €
NOVEMBRE	179	6 861 €	38,3 €	211	8 451 €	40,1 €
DECEMBRE	175	6 328 €	36,2 €	209	8 142 €	39,0 €
TOTAL	2 365	86 664 €	36,6 €	2 109	78 840 €	37,4 €

ANNEXE 8

930101 - Neuilly-Plaisance Bords de Marne

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	236	8 850 €	37,5 €	175	6 509 €	37,2 €
FEVRIER	242	8 818 €	36,4 €	167	6 141 €	36,8 €
MARS	242	9 206 €	38,0 €	163	6 060 €	37,2 €
AVRIL	186	6 785 €	36,5 €	151	5 713 €	37,8 €
MAI	177	6 089 €	34,4 €	151	5 550 €	36,8 €
JUIN	173	6 179 €	35,7 €	159	6 025 €	37,9 €
JUILLET	174	7 087 €	40,7 €	159	5 965 €	37,5 €
AOUT	170	6 097 €	35,9 €	161	6 135 €	38,1 €
SEPTEMBRE	205	6 689 €	32,6 €	192	6 584 €	34,3 €
OCTOBRE	206	7 675 €	37,3 €	211	7 566 €	35,9 €
NOVEMBRE	179	6 861 €	38,3 €	211	8 451 €	40,1 €
DECEMBRE	175	6 328 €	36,2 €	209	8 142 €	39,0 €
TOTAL	2 365	86 664 €	36,6 €	2 109	78 840 €	37,4 €

ANNEXE 9

930101 - Neully-Plaisance Bords de Marne

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	11 517 €	5 688 €	-50,6
FEVRIER	11 517 €	5 688 €	-50,6
MARS	-4 560 €	6 213 €	-236,2
AVRIL	-1 071 €	5 688 €	-630,9
MAI	1 071 €	5 688 €	430,9
JUIN	18 474 €	-11 376 €	-161,6
JUILLET	-2 143 €	23 276 €	-1186,3
AOUT	0 €	5 688 €	-
SEPTEMBRE	17 403 €	6 213 €	-64,3
OCTOBRE	0 €	0 €	-
NOVEMBRE	0 €	0 €	-
DECEMBRE	22 154 €	17 589 €	-20,6
TOTAL ANNUEL	74 363 €	70 355 €	-5,4

10.4. ANNEXES PARC LAMARQUES

ANNEXE 1 - RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

ANNEXE 2 - RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 3 - FREQUENTATION VISITEURS HORAIRES

ANNEXE 4 - RECETTES MENSUELLES PREVENDEUS

ANNEXE 5 - RECETTES MENSUELLES BRUTES ABONNEMENTS ET
LOCATIONS

ANNEXE 6 - RECETTES MENSUELLES LISSEES ABONNEMENTS ET
LOCATIONS

ANNEXE 7 - FREQUENTATION ABONNEMENTS ET LOCATIONS

ANNEXE 8 - FREQUENTATION - ABONNEMENTS

ANNEXE 1

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2020	2021	Ecart (%)
PREVENDUS	2 946 €	4 779 €	62,2
HORAIRES	40 704 €	60 741 €	49,2
ABONNEMENT / LOCATION	29 573 €	32 947 €	11,4
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATIONS DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	73 223 €	98 467 €	34,5

ANNEXE 2

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	6 617 €	4 425 €	-33,1
FEVRIER	6 413 €	3 147 €	-50,9
MARS	3 524 €	4 047 €	14,9
AVRIL	56 €	2 557 €	4445,0
MAI	439 €	3 886 €	785,7
JUIN	2 164 €	6 161 €	184,7
JUILLET	4 051 €	5 541 €	36,8
AOUT	2 051 €	3 278 €	59,9
SEPTEMBRE	5 175 €	7 026 €	35,8
OCTOBRE	5 329 €	6 326 €	18,7
NOVEMBRE	1 853 €	6 783 €	266,2
DECEMBRE	3 034 €	7 565 €	149,4
TOTAL ANNUEL	40 704 €	60 741 €	49,2

ANNEXE 3

930102 - Neully-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	1 708	6 617 €	3,87 €	828	4 425 €	5,34 €
FEVRIER	1 680	6 413 €	3,82 €	754	3 147 €	4,17 €
MARS	919	3 524 €	3,83 €	997	4 047 €	4,06 €
AVRIL	16	56 €	3,52 €	612	2 557 €	4,18 €
MAI	137	439 €	3,20 €	805	3 886 €	4,83 €
JUIN	560	2 164 €	3,86 €	1 576	6 161 €	3,91 €
JUILLET	1 110	4 051 €	3,65 €	1 259	5 541 €	4,40 €
AOUT	416	2 051 €	4,93 €	735	3 278 €	4,46 €
SEPTEMBRE	1 377	5 175 €	3,76 €	1 679	7 026 €	4,18 €
OCTOBRE	1 383	5 329 €	3,85 €	1 768	6 326 €	3,58 €
NOVEMBRE	487	1 853 €	3,80 €	1 679	6 783 €	4,04 €
DECEMBRE	803	3 034 €	3,78 €	1 816	7 565 €	4,17 €
TOTAL	10 596	40 704 €	3,84 €	14 508	60 741 €	4,19 €

ANNEXE 4

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	325 €	294 €	-9,7
FEVRIER	268 €	315 €	17,6
MARS	399 €	336 €	-15,8
AVRIL	13 €	150 €	1040,3
MAI	21 €	272 €	1195,7
JUIN	226 €	311 €	37,6
JUILLET	396 €	456 €	15,0
AOUT	242 €	276 €	13,7
SEPTEMBRE	318 €	535 €	68,6
OCTOBRE	291 €	584 €	100,4
NOVEMBRE	207 €	468 €	125,5
DECEMBRE	239 €	783 €	227,9
TOTAL ANNUEL	2 946 €	4 779 €	62,2



ANNEXE 5

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Brutes HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	3 031 €	2 632 €	-13,1
FEVRIER	3 245 €	2 265 €	-30,2
MARS	2 532 €	2 365 €	-6,6
AVRIL	1 477 €	2 497 €	69,1
MAI	2 210 €	2 536 €	14,7
JUIN	3 027 €	2 622 €	-13,4
JUILLET	332 €	2 525 €	660,6
AOUT	2 780 €	2 488 €	-10,5
SEPTEMBRE	2 952 €	2 810 €	-4,8
OCTOBRE	2 056 €	2 964 €	44,1
NOVEMBRE	2 402 €	3 299 €	37,3
DECEMBRE	1 967 €	3 625 €	84,3
TOTAL ANNUEL	28 010 €	32 629 €	16,5

ANNEXE 6

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2020	2021	Ecart (%)
JANVIER	2 955 €	2 632 €	-10,9
FEVRIER	2 961 €	2 265 €	-23,5
MARS	2 899 €	2 365 €	-18,4
AVRIL	2 377 €	2 815 €	18,5
MAI	2 227 €	2 536 €	13,9
JUIN	2 164 €	2 622 €	21,2
JUILLET	808 €	2 525 €	212,4
AOUT	2 013 €	2 488 €	23,6
SEPTEMBRE	2 656 €	2 810 €	5,8
OCTOBRE	2 727 €	2 964 €	8,7
NOVEMBRE	3 104 €	3 299 €	6,3
DECEMBRE	2 682 €	3 625 €	35,2
TOTAL ANNUEL	29 573 €	32 947 €	11,4

ANNEXE 7

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	95	2 955 €	31,1 €	85	2 632 €	31,0 €
FEVRIER	96	2 961 €	30,8 €	81	2 265 €	28,0 €
MARS	92	2 899 €	31,5 €	78	2 365 €	30,3 €
AVRIL	77	2 377 €	30,9 €	79	2 815 €	35,6 €
MAI	76	2 227 €	29,3 €	79	2 536 €	32,1 €
JUIN	74	2 164 €	29,2 €	83	2 622 €	31,6 €
JUILLET	75	808 €	10,8 €	82	2 525 €	30,8 €
AOUT	68	2 013 €	29,6 €	76	2 488 €	32,7 €
SEPTEMBRE	94	2 656 €	28,3 €	95	2 810 €	29,6 €
OCTOBRE	102	2 727 €	26,7 €	95	2 954 €	31,2 €
NOVEMBRE	96	3 104 €	32,3 €	100	3 299 €	33,0 €
DECEMBRE	83	2 682 €	32,3 €	104	3 625 €	34,9 €
TOTAL	1 028	29 573 €	28,8 €	1 037	32 947 €	31,8 €

ANNEXE 8

930102 - Neuilly-Plaisance Lamarque

FREQUENTATION - ABONNEMENTS

Recettes Lissées HT

		2020		2021		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	95	2 955 €	31,1 €	85	2 632 €	31,0 €
FEVRIER	96	2 961 €	30,8 €	81	2 265 €	28,0 €
MARS	92	2 899 €	31,5 €	78	2 365 €	30,3 €
AVRIL	77	2 377 €	30,9 €	79	2 815 €	35,6 €
MAI	76	2 227 €	29,3 €	79	2 536 €	32,1 €
JUIN	74	2 164 €	29,2 €	83	2 622 €	31,6 €
JUILLET	75	808 €	10,8 €	82	2 525 €	30,8 €
AOUT	68	2 013 €	29,6 €	76	2 488 €	32,7 €
SEPTEMBRE	94	2 656 €	28,3 €	95	2 810 €	29,6 €
OCTOBRE	102	2 727 €	26,7 €	95	2 964 €	31,2 €
NOVEMBRE	96	3 104 €	32,3 €	100	3 299 €	33,0 €
DECEMBRE	83	2 682 €	32,3 €	104	3 625 €	34,9 €
TOTAL	1 028	29 573 €	28,8 €	1 037	32 947 €	31,8 €

INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Nord Est
01 49 03 13 31

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20221207-DLB-2022-12-57-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022